



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 4

Désarmement

Programme 3

Désarmement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**	8
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	33
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	55
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	57

* [A/74/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Mes échanges avec plusieurs États m'ont convaincue qu'il était urgent de trouver des moyens d'aplanir les divergences au sein de la communauté internationale et de s'engager ensemble sur la voie d'un désarmement nucléaire concerté, qui est le meilleur moyen de parvenir à une sécurité durable. Le Bureau des affaires de désarmement a œuvré sans relâche pour concilier des positions divergentes. Nous avons aussi aidé les États Membres pendant les négociations et délibérations en leur proposant des conseils spécialisés, un espace de dialogue et des solutions concrètes et en instaurant un climat de confiance et de compréhension, ce qui correspond à la manière dont je conçois notre rôle. La Conférence du désarmement a repris ses travaux. Dans ses délibérations, la Commission du désarmement s'est penchée sur des mesures concrètes propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance, et la Première Commission de l'Assemblée générale a examiné les nouvelles initiatives prises pour faire face à l'évolution rapide des menaces et aux incidences qu'ont les nouvelles armes et les armes de pointe sur la sécurité.

Il est toujours aussi difficile de trouver des solutions qui emportent une large adhésion. Je suis convaincue que tous les États Membres sont véritablement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité à l'échelle internationale et par les risques accrus qu'entraîne l'érosion des engagements en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Les générations passées ont été les témoins des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et des ravages causés par la surabondance, la prolifération et la grande disponibilité des armes, mais les générations futures risquent elles aussi d'être marquées par de nouvelles menaces et par des défis en constante évolution.

En donnant un nouvel élan au programme de désarmement, nous pouvons aider l'Organisation à atteindre nombre de ses autres objectifs prioritaires, notamment dans les domaines du développement durable, de l'action humanitaire, des droits de l'homme, de l'égalité des genres, de l'éducation et de la paix et de la sécurité. De fait, la plupart de nos activités contribuent déjà à renforcer l'aide apportée à des bénéficiaires dans d'autres domaines.

L'Organisation est saisie de la question du désarmement depuis sa création. Nous avons réussi à conclure des traités qui sont devenus les piliers de la sécurité et de la stabilité internationales et, grâce à nos travaux, des catégories entières d'armes ont été éliminées et des cadres de vérification et de contrôle ont été mis en place pour garantir le respect des normes fondamentales du droit international. À l'heure où nous constatons avec effroi la résurgence de l'emploi d'armes chimiques, nous sommes fiers de ces réalisations qui envoient un message fort : nos règles ont beau être contestées, elles prévalent toujours. Le Bureau continuera d'appuyer les efforts que déploient les États Membres aux fins du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante
pour les affaires de désarmement
(Signé) Izumi **Nakamitsu**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

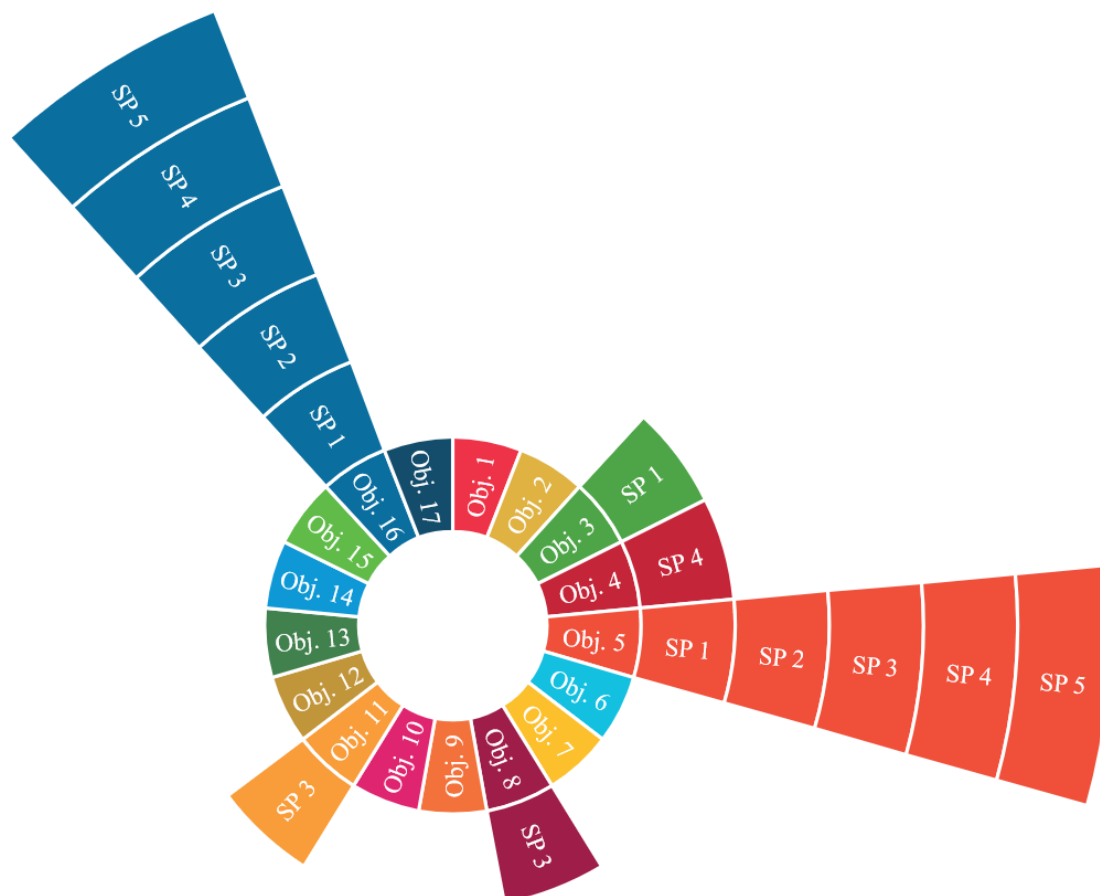
- 4.1 Le Bureau des affaires de désarmement est chargé d'appuyer les initiatives multilatérales qui contribuent à son objectif ultime, à savoir un désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale. Le mandat du programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale touchant au désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution [S-10/2](#)). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure du fait de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. La communauté internationale est de plus en plus consciente des incidences humanitaires des armes classiques et de la nécessité de se pencher sur la question des technologies émergentes, notamment dans le domaine des armes autonomes.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 4.2 L'Office se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 4.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 4.I

Désarmement : Lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 4.3 Les objectifs des sous-programmes sont également liés aux grands textes suivants : la résolution [1325 \(2000\)](#), qui définit les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et la résolution [2419 \(2018\)](#), qui définit celles concernant les jeunes et la paix et la sécurité.

Contexte actuel

- 4.4 En 2018, le Bureau des affaires de désarmement a aidé le Secrétaire général à élaborer le programme intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », qui place le désarmement au cœur des priorités de l'ensemble du système des Nations Unies et pose les bases de nouveaux partenariats et d'une collaboration plus étroite entre les différentes composantes de l'Organisation et les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs. Ce programme prévoit des mesures concrètes propres à aider les États Membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Il s'ensuit que ces mesures contribuent aussi à la réalisation des objectifs de chacun des cinq sous-programmes du Bureau et de ses centres régionaux. Le Programme vise à appuyer l'exécution des mandats existants, la réalisation des objectifs et cibles de développement durable s'y rapportant et la prise en compte de la problématique femmes-hommes et des nouvelles questions. Dans sa décision 73/546, dans laquelle elle a décidé de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, l'Assemblée générale a défini de nouvelles activités qui élargissent le mandat du Bureau des affaires de désarmement, qui est chargé de l'exécution du sous-programme 2 (Armes de destruction massive). Elle a aussi confié au Bureau de nouvelles activités dans les domaines de l'informatique et des

télécommunications (résolution 73/27), de la cybersécurité (résolution 73/266) et de la science et de la technique (résolution 73/32), ce qui traduit le fait que la science et la technique sont de plus en plus fréquemment utilisées à des fins militaires et dans le domaine de la sécurité.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 4.5 En tenant compte de l'évolution rapide des conditions de sécurité, le Bureau s'emploiera constamment à concilier les positions divergentes des États Membres et continuera d'appuyer les négociations et délibérations multilatérales en proposant des conseils spécialisés et des solutions concrètes et en instaurant un climat de confiance et de compréhension. Il continuera également d'appuyer les initiatives prises pour faire face à l'évolution rapide des menaces et aux incidences qu'ont les nouvelles armes et les armes de pointe sur la sécurité. Surtout, le Bureau veillera à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.
- 4.6 Par ses activités de gestion du changement, le Bureau s'efforce d'améliorer sa capacité de s'acquitter efficacement des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité tout en tenant compte des mesures prévues dans le Programme de désarmement du Secrétaire général. Il s'agit notamment de mieux faire correspondre les méthodes de travail aux priorités. Le Bureau cherche également à faire en sorte que les activités de désarmement soient mieux intégrées au programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la paix, la sécurité et la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'elles convergent avec les stratégies adoptées dans le cadre d'autres initiatives de réforme, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion.
- 4.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement ;
 - b) l'évolution de la situation politique relative à la paix et la sécurité internationales facilite la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement ;
 - c) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences ;
 - d) les organisations internationales apportent leur coopération ;
 - e) les ressources financières et humaines voulues sont réunies ;
 - f) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte de la problématique femmes-hommes.
- 4.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continue de promouvoir ses directives en matière d'égalité des sexes et d'étudier les liens qui existent entre le désarmement et les cibles associées aux objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5. L'exécution du plan d'action du Bureau en matière d'égalité des sexes, qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans le domaine du désarmement, continuera de faire partie intégrante des activités de sensibilisation menées dans le cadre des cinq sous-programmes, comme le montre la figure 4.I.
- 4.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Programme de désarmement du Secrétaire général prévoit notamment le renforcement des partenariats pour le désarmement noués par les Gouvernements, les experts et la société civile. À cet égard, le Bureau s'emploie en particulier à trouver des moyens de mieux coordonner et intégrer les activités des institutions multilatérales chargées du désarmement ; à assurer la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décisions concernant le désarmement ; à mettre en place des plateformes de

formation à l'intention des jeunes pour leur donner des moyens d'agir ; à mieux associer les experts, le monde de l'industrie et la société civile à l'action de l'Organisation dans le domaine du désarmement.

- 4.10 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau a coopéré plus étroitement et davantage coordonné ses activités avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, avec les institutions spécialisées et avec d'autres entités dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, notamment dans le cadre de l'application du Programme de désarmement du Secrétaire général. Par l'intermédiaire de ses trois centres régionaux et de son bureau de liaison de Vienne, le Bureau a renforcé les normes mondiales en matière de désarmement en promouvant, en facilitant et en resserrant la coopération au niveau régional, entre les États et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Ces activités de renforcement de la coordination et de la coopération interinstitutions se poursuivront en 2020.

Activités d'évaluation

- 4.11 L'évaluation du Bureau des affaires de désarmement par le Bureau des services de contrôle interne (IED-18-007) a été menée à bien en 2018 et a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 4.12 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 4.10 pour les cinq sous-programmes au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Ainsi, le Bureau a adopté une démarche de planification stratégique intégrée qui lui a permis de repenser certaines de ses fonctions et directives pour mieux les articuler avec le nouveau plan stratégique ainsi qu'avec les activités qui lui ont été confiées. Il a aussi élaboré une stratégie pour concourir à la réalisation de cibles autres que la cible 16.4, notamment des cibles associées à d'autres objectifs, dans les domaines où il pouvait contribuer utilement à l'action menée par les États Membres sur le désarmement et la maîtrise des armements.

A. **Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**

Programme de travail



Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

1. Objectif

- 4.13 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 4.14 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis aideront à renforcer les moyens dont disposent tous les pays en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.
- 4.15 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.
- 4.16 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

La Conférence du désarmement a repris ses travaux de fond

En 2018, le secrétariat de la Conférence du désarmement a fourni aux États Membres représentés au sein de la Conférence un appui portant sur les questions de fond et de procédure et a notamment compilé à leur intention des informations sur les décisions que la Conférence avait adoptées et sur la manière dont ses travaux se déroulaient par le passé, à la demande du Président ou des États Membres. Il a également fourni un appui fonctionnel aux organes subsidiaires en mettant à leur disposition des experts internes ou externes et a participé aux réunions de la Conférence, a facilité leur organisation et en a assuré le secrétariat.

En dépit de l'aggravation des tensions au niveau international, en février 2018, la Conférence du désarmement a décidé de créer cinq organes subsidiaires chargés d'examiner, dans le cadre d'un processus progressif, toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour ainsi que les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence (voir décision [CD/2119](#)). Le 27 mars 2018, la Conférence a nommé des coordonnateurs pour ces cinq organes subsidiaires ([CD/2126](#)). À l'issue des débats de fond menés par ces organes, la Conférence a adopté par consensus quatre rapports rendant compte de la teneur de ces débats ([CD/2138](#), [CD/2139](#), [CD/2140](#) et [CD/2141](#)).

La Conférence du désarmement a été reconnue comme la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Pendant plus de 20 ans, en raison des priorités politiques divergentes de ses membres, la Conférence n'a pu ni adopter ni appliquer un programme de travail. Le seul programme de travail qu'elle a adopté au cours de cette période, en 2009, a été de courte durée et n'a pas pu être appliqué en raison de désaccords entre les membres. Depuis, la Conférence tient chaque année des débats de fond mais n'est pas parvenue à un consensus.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis à la Conférence de tenir des débats approfondis sur des questions techniques et spécialisées, conformément au rôle qui lui échoit en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale.

Dans la pratique, cinq organes subsidiaires ont été créés et leurs rapports finaux ont été adoptés. De plus, le nombre de dignitaires ayant participé au débat de haut niveau tenu a augmenté de 18 % entre février 2017 et février 2018. Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général sont également intervenus pendant la session de 2018 de la Conférence.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



Le Président de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák, prend la parole pendant le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, le 26 février 2018. Source : Nations Unies

- 4.17 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'efficacité de l'appui fourni aux négociations se déroulant dans le cadre de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, tant d'un point de vue technique que sur le plan des procédures et de l'organisation (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint : les documents requis ont été élaborés dans les temps voulus et l'appui administratif nécessaire a été fourni afin d'assurer le bon déroulement des réunions de la Conférence du

désarmement et des autres organes conventionnels concernés par l'exécution du sous-programme, malgré le regain d'activité dû à la décision de créer cinq organes subsidiaires.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Progrès accomplis dans les débats relatifs aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes

En 2018, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, créé en application de la Convention sur certaines armes classiques, a adopté 10 principes directeurs.

Une réponse adaptée à la situation

Si ce résultat donne la mesure des progrès importants que le Groupe a accomplis pour trouver des terrains d'entente depuis sa création en 2017, il n'en reste pas moins qu'un désaccord persiste au sujet de plusieurs questions, notamment les définitions et la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les technologies émergentes. Le Bureau des affaires de désarmement a fourni au Président du Groupe des services de secrétariat et un appui fonctionnel : il l'a notamment conseillé au sujet de l'élaboration de l'ordre du jour et du programme de travail, il a trouvé des experts des milieux universitaires et industriels disposés à participer à des réunions d'information organisées à l'intention des membres du Groupe et donné des conseils quant au fond lors de l'élaboration du document de consensus du Groupe et du rapport de synthèse du Président.

Certaines délégations étaient d'avis qu'une définition des systèmes d'armes létaux autonomes était une condition préalable à tout examen des risques associés à ces systèmes, alors que d'autres estimaient que l'absence d'accord sur une définition ne devrait pas empêcher les discussions. La nécessité de mieux comprendre les caractéristiques uniques de ces technologies, notamment en matière d'auto-apprentissage, d'auto-évolution, d'interaction homme-machine et de contrôle humain, a fait l'objet d'un large consensus.

En réponse, en 2020, le Bureau prévoit de multiplier ses activités en ce sens et de coopérer plus étroitement avec ses partenaires, notamment les industriels, les instituts de recherche et les groupes de réflexion, et avec des experts nationaux. Il compte notamment organiser des manifestations conçues pour promouvoir une compréhension commune des caractéristiques techniques des systèmes d'armes létaux autonomes, de leur définition et de la nature et de la qualité de l'interaction homme-machine à toutes les étapes de la mise au point et du déploiement de ces technologies.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une plus grande convergence sur les mesures à prendre pour garantir que le contrôle humain soit maintenu à chaque étape du cycle de vie des systèmes d'armes.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États Membres auront une vision plus unifiée des principaux aspects de la question et de la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les systèmes d'armes létaux autonomes, et il pourrait être fait état d'une convergence de vues dans le rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention ou dans celui du Groupe d'experts gouvernementaux, comme le montre la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Désaccord sur la caractérisation des systèmes d'armes létaux autonomes et sur la question de savoir si et comment aborder les questions associées aux technologies émergentes dans ce domaine, dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques	Meilleure compréhension des caractéristiques techniques des systèmes d'armes létaux autonomes, de leur autonomie, de l'interaction homme-machine et des applications militaires potentielles des technologies connexes, dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques	Vision plus unifiée, parmi les États Membres, des principaux aspects de la question et de la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les systèmes d'armes létaux autonomes ; il est fait état d'une convergence de vues sur une ou plusieurs de ces questions dans le rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention ou dans celui du Groupe d'experts gouvernementaux

- 4.18 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [S-10/2](#) (Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale), [70/54](#) (Application de la Convention sur les armes à sous-munitions), [71/67](#) (Vérification du désarmement nucléaire), [71/259](#) (Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires), [73/61](#) (Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction), [73/73](#) (Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement), [73/81](#) (Rapport de la Conférence du désarmement) et [73/84](#) (Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [73/87](#) relative à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui a fait suite à la décision adoptée en 2017 par la Réunion des États parties à la Convention ([BWC/MSP/2017/6](#)). Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 4.19 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	278	394	293	333
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	201	222	171	173
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	201	222	171	173
Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)	160	3 495	3 495	3 495
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	10	7	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	70	70	70	70
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	—	1	—
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 4.20 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par la création d'organes subsidiaires de la Conférence du désarmement et par le mandat de 2017 relatif aux réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques.
- 4.21 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement au fait que la Conférence a tenu davantage de consultations et de réunions en raison de la création d'organes subsidiaires.
- 4.22 Pour ce qui est des services de documentation pour les réunions, l'écart est principalement dû à la création d'organes subsidiaires de la Conférence du désarmement et au mandat de 2017 relatif aux réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques.

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 4.23 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que le nombre de documents produits par la Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques, de son Protocole II modifié et de son Protocole V, par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et par les réunions

d'États parties à la Convention sur les armes biologiques devrait être plus élevé, si la tendance constatée en 2018 se poursuit.

- 4.24 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation tient essentiellement au fait que la parution du guide technique initialement prévue pour 2018 interviendra en 2019. Il n'est pas prévu de publier d'autres supports techniques en 2020.



Sous-programme 2 Armes de destruction massive

1. Objectif

- 4.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération en ce qu'ils ont trait aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive ainsi qu'à leurs vecteurs.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 4.26 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.
- 4.27 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Vers l'élimination totale des armes nucléaires

Le Bureau continue d'avoir pour priorité absolue de promouvoir l'élimination totale des armes nucléaires. Pour ce faire, il est essentiel que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conserve toute sa vigueur et toute son efficacité. En 2018, tous les États parties ont réaffirmé leur attachement au Traité et à ses objectifs à l'occasion de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Néanmoins, la session a été marquée par des tensions croissantes entre les États ayant des armes nucléaires, ce qui a eu pour effet d'accentuer les divisions entre les États parties sur la façon d'atteindre et de maintenir les objectifs du Traité, et de surmonter les difficultés liées à la poursuite de la prolifération nucléaire. C'est dans ce contexte que le Bureau a fourni un appui au Président avant et pendant la session.



Ouverture de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2020 (Genève, 23 avril 2018). Source : Nations Unies

Outre le soutien logistique apporté durant la session, le Bureau a prodigué des conseils au Président sur les questions de procédure afin de l'aider à répondre aux questions des États parties, notamment celles portant sur le droit de réponse, la participation des États non parties et le vote ; des conseils techniques sur les questions de fond examinées pendant la session, y compris les précédents dans l'histoire du Traité et le régime général de

désarmement et de non-prolifération ; des avis de fond sur les principaux aspects des travaux menés dans le cadre du Traité, en particulier les positions établies de longue date et celles qui continuent d'évoluer, afin d'aider le Président à surmonter les divergences, notamment celles relatives à la sécurité nationale.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'obtenir de tous les États parties qu'ils affirment leur attachement au Traité.

Dans la pratique, les États parties ont rendu compte à la deuxième session du Comité préparatoire, dans leurs déclarations nationales, des mesures prises pour honorer les obligations qui leur incombent au titre du Traité, contribuant ainsi à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de leur technologie, à la promotion de la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire et de désarmement général et complet.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 4.28 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration et le renforcement, pour les États Membres et les États parties qui en faisaient la demande, des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et sur le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace, et l'universalité des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le degré de satisfaction (100 %) quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et organisationnels, dont il a été fait état dans les déclarations nationales des États Membres, dans les résumés établis par les présidences des différentes entités et dans les commentaires individuels reçus par le Bureau.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Réduire le risque de guerre nucléaire

En 2018, le Bureau a continué de concentrer son action sur la promotion de l'élimination totale des armes nucléaires. La montée de l'insécurité sur le plan international, la concurrence accrue entre les États ayant des armes nucléaires et l'affaiblissement du régime de maîtrise des armements nucléaires ont beaucoup compliqué les négociations, les délibérations et la recherche d'un consensus en vue de l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Pour que l'objectif puisse être atteint, il est essentiel que le Traité sur la non-prolifération conserve toute sa vigueur et toute son efficacité. Le cycle d'examen du Traité comprend trois sessions du Comité préparatoire et une Conférence d'examen. Un appui fonctionnel, technique et procédural spécialisé est fourni dans le cadre du sous-programme. Depuis le début du cycle d'examen de 2020 (qui couvre la période 2017-2020), le Bureau collabore avec les États parties pour faire en sorte que la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, aboutisse à un consensus.

Une réponse adaptée à la situation

Malgré les progrès accomplis à ce jour, il convient de noter que les sessions se sont déroulées dans un contexte de plus en plus difficile.

L'adhésion quasi universelle au Traité, le caractère juridiquement contraignant de celui-ci en matière de désarmement et les garanties vérifiables dont il est assorti dans le domaine de la non-prolifération en font un élément central des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires. La Conférence d'examen de 2020 offre une occasion symbolique de faire des progrès concrets et de veiller à ce que le Traité continue de jouer un rôle central dans la sécurité collective. Pour ce faire, les États parties devraient recenser les éléments qu'ils ont en

commun au regard du Traité, notamment les difficultés qu'ils pourraient rencontrer et les perspectives qui pourraient s'ouvrir à eux dans les 5 à 10 prochaines années.

En réponse, en 2020, le Bureau, à l'appui de la présidence de la Conférence d'examen, prévoit d'organiser plus tôt que les années précédentes un plus grand nombre de consultations avec un éventail plus large d'États, qui cibleront spécifiquement les principaux décideurs dans les capitales. Ces consultations aideraient à recenser les points de convergence en prélude à la Conférence et à instaurer les conditions nécessaires à une issue favorable. Le Bureau s'attachera également à déterminer, en collaboration avec les États parties, la société civile et les milieux universitaires, quels seraient les éléments d'un résultat concluant, notamment les éventuelles formules novatrices à intégrer dans les documents finals. Les bons offices du Secrétaire général seront mis à profit pour réaffirmer l'importance d'un résultat consensuel fondé sur les engagements pris dans le cadre du Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général en mai 2018. Le Bureau aidera les États parties ayant des vues divergentes à dialoguer dans le cadre de différents forums de sorte qu'ils dégagent des positions communes.

Le Bureau facilitera également la tenue de consultations impartiales, mènera des activités de plaidoyer et formulera des conseils au nom de la présidence de la Conférence et à son intention et fournira un appui technique, fonctionnel et procédural spécialisé.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une meilleure application du Traité et un accord entre les États Membres sur la voie à suivre.

Concrètement, si le résultat est atteint, un document final permettant de renforcer tous les piliers fondamentaux du Traité de façon équilibrée et illustrant les progrès accomplis pour ce qui est des engagements existants sera adopté par consensus à la Conférence d'examen de 2020, comme indiqué dans le tableau. Un tel document devrait énoncer clairement des actions concrètes propres à faire progresser le désarmement nucléaire, notamment des mesures de nature à réduire le risque de guerre nucléaire, et se faire l'écho de l'appui en faveur du renforcement des mesures de non-prolifération.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Difficultés rencontrées dans le cadre des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires	Recherche de points de convergence, rapprochement des positions et réduction des risques nucléaires ; organisation de consultations régionales et de missions de bons offices et facilitation du dialogue et de la réflexion novatrice, notamment en prévision de la troisième session du Comité préparatoire et de la Conférence d'examen de 2020	À l'issue de la Conférence d'examen de 2020, adoption par consensus, entre autres, d'un document final équilibré qui : a) illustrera les progrès accomplis au regard des engagements pris dans le cadre du Traité ; b) énoncera des actions concrètes de nature à faire progresser le désarmement nucléaire, notamment des mesures visant à réduire le risque de guerre nucléaire ; c) se fera l'écho de l'appui en faveur du renforcement des mesures de non-prolifération

- 4.29 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions suivantes : résolution [S-10/2](#) de l'Assemblée générale sur le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée et résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité sur la non-

prolifération des armes de destruction massive. En 2018, s’y sont ajoutées les activités prévues dans la décision 73/546 de l’Assemblée relative à la convocation d’une conférence sur la création au Moyen-Orient d’une zone exempte d’armes nucléaires et d’autres armes de destruction massive. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 4.30 On trouvera dans le tableau 4.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l’objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	124	89	134	168
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	101	78	111	95
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	21	18	17
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 4.31 S’agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l’écart s’explique principalement par le nombre inférieur aux prévisions de documents destinés à la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire et au Groupe d’experts gouvernementaux chargé d’étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d’une course aux armements dans l’espace, en raison du report par l’Assemblée générale, dans sa décision 72/556, de la conférence internationale de haut niveau prévue dans sa résolution [72/251](#), et à une plus faible demande de la part du Groupe d’experts gouvernementaux.
- 4.32 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l’écart est dû au nombre inférieur de séances de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire en raison de son report par l’Assemblée générale.

- 4.33 Pour ce qui est des séminaires, des ateliers et des activités de formation, l'écart tient principalement à l'organisation inopinée d'un atelier relatif au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à l'intention des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'à l'organisation, selon le calendrier choisi par le pays hôte, d'une formation supplémentaire relative aux enquêtes sur les armes chimiques à l'intention des membres du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines et à la mise à jour du fichier d'experts.

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 4.34 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de réunions à tenir dans le cadre du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération, la Conférence d'examen, d'une durée de quatre semaines, devant avoir lieu en 2020.
- 4.35 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement au nombre inférieur de réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, de la conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire et de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en raison de l'expiration du mandat du Groupe d'experts gouvernementaux et au report de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, ainsi qu'au caractère biennal de la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.



Sous-programme 3

Armes classiques

1. Objectif

- 4.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la réglementation et la limitation des armes classiques, compte étant tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 4.37 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.
- 4.38 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et à assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 4.39 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 11, qui consiste à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Les progrès accomplis aideront à améliorer la sécurité dans les zones urbaines et contribueront ainsi à assurer l'accès de tous à des services de base adéquats et sûrs, et à assainir les quartiers de taudis.
- 4.40 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Remédier au fléau des armes légères et de petit calibre illicites

La facilité avec laquelle on peut se procurer illicitement des armes de petit calibre constitue une menace de portée mondiale. La violence armée perpétrée au moyen d'armes de ce type tue et mutilé des dizaines de personnes toutes les heures et fait entrave au développement.

En 2018, le Bureau a fourni un appui technique et des conseils au Président désigné de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en rédigeant les premières versions des rapports, en tenant plusieurs consultations à New York et à Genève et en organisant une réunion préparatoire d'une semaine et une Conférence d'examen de deux semaines. Il a également assuré la liaison avec les États s'agissant des rapports nationaux présentés par ceux-ci (en 17 ans c'est la première fois que 119 rapports ont été présentés pour une même année) et géré les rapports au moyen d'une base de données spécialisée.



Destruction d'armes de petit calibre. Source : Nations Unies

En prévision de la Conférence, le Bureau a organisé cinq conférences régionales en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans la région de l'Asie et du Pacifique afin d'aider les États à se familiariser avec des questions telles que les nouvelles technologies relatives aux armes de petit calibre, le lien entre la problématique femmes-hommes et les armes de petit calibre, le traçage des armes de petit calibre en situations de conflit et d'après conflit, le contrôle des munitions, le lien entre le contrôle des armes de petit calibre et les objectifs de développement durable, et les effets complémentaires des activités menées aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et d'autres instruments de contrôle des armes de petit calibre. Les conférences régionales ont également été l'occasion pour chaque région de passer en revue les difficultés rencontrées et les enseignements qui pourraient se révéler utiles dans le contexte de la Conférence mondiale. Les participants aux conférences ont fait fond sur les résultats des colloques thématiques organisés en partenariat avec Small Arms Survey (laboratoire d'idées basé à Genève) et tiré profit de documents de référence, de conseils d'experts et de services de facilitation sur les questions susmentionnées.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité l'obtention d'un consensus entre les États Membres sur les points suivants : a) les munitions font partie du problème (ce qui a été admis pour la première fois en 17 ans) ; b) les rapports nationaux sur les armes de petit calibre doivent servir à collecter des données sur les objectifs de développement durable ; c) les mesures prises pour contrôler les armes de petit calibre doivent trouver un écho avec celles relatives à d'autres instruments, tels que le Traité sur le commerce des armes ; d) l'utilisation d'armes de petit calibre touche les femmes et les hommes de différentes façons ; e) l'Organisation internationale de police criminelle joue un rôle de premier plan en matière de traçage des armes ; f) il faut soutenir l'initiative « sauver des vies » du Programme de désarmement du Secrétaire général ; g) il convient de faire une plus large place à l'action menée par les organisations de la société civile ; h) il y a lieu d'adopter un calendrier d'activités pour la période 2020-2024.

Dans la pratique, l'adoption par consensus du document final de la troisième Conférence d'examen, qui comporte des références aux huit domaines susmentionnés, témoigne de ce résultat.

Le résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 4.41 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles, dans le cadre du mandat convenu (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le degré de satisfaction (100 %) exprimé par les États Membres quant à la qualité et à la ponctualité des services fonctionnels et organisationnels. Les 32 États Membres qui ont rempli le formulaire d'évaluation distribué par le Bureau à l'occasion de la Conférence ont estimé que celui-ci fournissait des services de haute qualité en temps voulu. De même, le Président de la Conférence s'est déclaré très satisfait des services du Bureau.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Utiliser la technologie pour mesurer plus efficacement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le trafic d'armes de petit calibre

Le Programme d'action relatif aux armes légères, adopté en 2001, est un cadre normatif qui établit des mesures convenues aux niveaux mondial, régional et national pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. L'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, adopté par l'Assemblée générale dans sa décision 60/519, est un outil connexe qui facilite la coopération internationale.

En 2018, le Bureau des affaires de désarmement a mis en service une base de données électronique qui facilitera la centralisation des données relatives à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage au niveau national. La base regroupe les profils de pays, les rapports nationaux émanant des États et des informations sur les besoins des pays en matière d'assistance internationale. Si les États se sont félicités de la création de la base de données à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, tenue en 2018, il a été déterminé par la suite que l'outil pourrait être amélioré et servir à mesurer les progrès accomplis par les États dans la mise en œuvre des instruments susmentionnés.

Une réponse adaptée à la situation

L'une des difficultés tenait à l'absence de méthode fiable pouvant servir à mesurer ces progrès (considérée comme un point faible du processus du Programme d'action). La base de données regroupait des informations qui n'étaient pas disponibles auparavant, mais ne permettait pas de procéder aux comparaisons interannuelles nécessaires à l'évaluation, par la communauté internationale, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments au niveau national.

En réponse, en 2020, une nouvelle fonction sera ajoutée à la base de donnée de façon à pouvoir mesurer de façon conviviale et fiable les progrès faits par chaque État dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. À cette fin, des consultations sur la poursuite du développement de la base de données seront entreprises en 2019 avec les parties prenantes et les experts techniques concernés.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre des délibérations plus éclairées lors des réunions biennales des États visant à examiner les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États, les organisations régionales et les organisations de la société civile jugeront que le rapport et la base de données contribuent au suivi de la réalisation des objectifs des instruments en question, comme indiqué dans le tableau.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Mise en service de la base de données permettant de soumettre et d'archiver les rapports au format électronique, de suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action et de collecter des informations sur les besoins en matière d'assistance internationale : la base a été mise en service à l'occasion de la troisième Conférence d'examen	Ouverture d'un dialogue : les États font part de leurs idées et de leurs vues sur la façon dont la base de données pourrait répondre au mieux à leurs besoins, notamment s'agissant des domaines dans lesquels ils peuvent encore progresser et de l'établissement de rapports nationaux bien conçus	Les États, les organisations régionales et les organisations de la société civile jugent que la base de données facilite le suivi des objectifs des instruments en question

- 4.42 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : la résolution [71/44](#) sur la transparence dans le domaine des armements ; la résolution [72/20](#) relative à l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ; la résolution [72/55](#) sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ; la résolution [72/57](#) sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ; la résolution [71/72](#) sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 4.43 On trouvera dans le tableau 4.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	21	8	14
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	89	63	55	69
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	—	—	2	—
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédia				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 4.44 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement au fait que le Groupe de travail II de la Commission du désarmement n'a pas tenu de réunions, la question des armes classiques n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour de la Commission en 2018, contrairement à ce qui avait été envisagé lors de la planification du budget. Cela étant, des consultations supplémentaires ont été organisées au sujet des munitions, conformément à la résolution [72/55](#) de l'Assemblée générale.

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 4.45 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que des documents supplémentaires devront être produits à l'appui de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2020. La dernière Réunion biennale s'est tenue en 2018.
- 4.46 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement au fait que des services supplémentaires devront être fournis dans le cadre de la septième Réunion biennale.
- 4.47 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation est due au fait que le projet relatif aux cours et aux tests d'aptitude sur les Directives techniques internationales sur les munitions ne sera pas reconduit en 2020.



Sous-programme 4

Information et sensibilisation

1. Objectif

- 4.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, y compris par un travail de sensibilisation.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 4.49 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 4, qui consiste à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Les progrès accomplis aideront à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur de la promotion d'une culture de paix et de non-violence.
- 4.50 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à faire en sorte que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
- 4.51 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Sensibiliser les jeunes à l'importance de la problématique femmes-hommes et du désarmement

En 2018, le Bureau des affaires de désarmement a lancé, par l'intermédiaire du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, une activité digne d'attention, qui visait à mettre en lumière les répercussions qu'avait le désarmement sur la vie des citoyens et citoyennes ordinaires et, en particulier, sur celle des jeunes. Ce faisant, il a donné suite aux demandes qui lui avaient été faites de se rapprocher de cette catégorie de la population, et s'est notamment adressé à des groupes d'élèves, en transmettant des messages vidéo à de jeunes champions du désarmement et en donnant aux éducateurs lui ayant demandé des pistes sur la manière de sensibiliser leurs élèves aux questions de désarmement et de les pousser à l'action.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie médiatique, la Haute-Représentante, en sa qualité de chef de file du désarmement à l'ONU, a remis une série d'articles d'opinion à divers journaux et plateformes d'information, dans lesquels elle plaidait en faveur d'une intensification de l'action menée en faveur du désarmement multilatéral, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Elle y appelait notamment les parties intéressées à adhérer aux traités et à appliquer les normes internationales ainsi qu'à les renforcer, ces instruments étant actuellement mis à mal, expliquait les mesures prises pour intégrer la question du désarmement au programme de développement durable et insistait sur les promesses et les dangers que représentaient les nouvelles technologies pour le désarmement. Avec l'appui du Département de la communication globale, ces articles ont été publiés par de nombreux médias, notamment dans des publications mondiales, régionales et thématiques.

Le 8 mars, date de la Journée internationale des femmes, un article intitulé « International Women's Day 2018: the women who have shaped policies on nuclear weapons », a été publié dans Teen Vogue, magazine réputé pour sa couverture de sujets politiques et d'événements d'actualité dignes de l'intérêt de son public cible. Dans cet article, la Haute Représentante a mis en avant son expérience personnelle et signalé qu'elle était souvent la seule femme à la table des négociations sur le désarmement. Elle a souligné que la lutte contre les armes nucléaires exigeait que chacun et chacune, et pas seulement les hommes, donne le meilleur de soi et que toutes les femmes et leurs alliés devaient élever la voix et insister non seulement pour participer aux débats mais aussi pour y obtenir une représentation pleine et égale.

D'autres articles d'opinion sur le désarmement rédigés par la Haute Représentante et publiés en 2018 dans des revues internationales, nationales et régionales portent les titres suivants : « Making sure AI is harnessed for good », « Global military spending has doubled but the world is no safer », « Building peace in societies affected by small arms », « Advancing disarmament within the 2030 Agenda for Sustainable Development », « Salvemos la vida de las mujeres en América Latina : un cambio de mentalidad » et « Responsible innovation for a new era in science and technology ».

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de conférer une plus grande utilité aux supports consacrés au désarmement.

Dans la pratique, le nombre particulièrement élevé (51 600) d'impressions sur Twitter récoltées en 2018 par l'un des tweets du Bureau des affaires de désarmement témoigne du résultat obtenu.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



Programme de formation sur le désarmement organisé l'intention de jeunes femmes des pays du Sud. Source : Nations Unies

- 4.52 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir garantir un accès rapide des utilisateurs à des informations factuelles et objectives sur divers aspects du désarmement communiquées sur papier ou par des moyens électroniques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que tous les documents d'information ont été mis à la disposition des utilisateurs dans les délais prescrits. Ce résultat a été possible en partie grâce au programme de publication annuelle, sur papier et en version électronique, de documents relatifs au désarmement. À l'instar de ce qui avait été fait les années précédentes, plusieurs publications ont été diffusées en 2018. Dans certains cas, il s'agissait de publications en série (*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* et documents des séries *Occasional Papers*, *Civil Society and Disarmament* et *Disarmament Study Series*) et, dans d'autres, de publications isolées (*Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, *How weapons control fosters development et Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en évolution*). L'une des publications les plus populaires du Bureau, qui est mise à jour et publiée tous les cinq ou six ans depuis 2001, s'intitule *Le désarmement : un guide de référence*. Conçu comme une introduction détaillée à la question du désarmement, qui occupe une place centrale dans l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, ce guide a pour objet de donner un aperçu de tout l'éventail des difficultés rencontrées pour faire régner la paix au XXI^e siècle. Il a été rédigé à l'intention du grand public et on s'est efforcé de le rendre accessible sans pour autant minimiser la complexité des enjeux qui y sont explorés. Publiée au début de 2018, la quatrième édition propose une analyse inédite des principaux faits nouveaux survenus depuis 2012, année de la publication de la troisième édition, ainsi que des informations sur deux instruments juridiques adoptés par les États Membres de l'Organisation, à savoir le Traité sur le commerce des armes et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Un chapitre y est par ailleurs consacré aux nouvelles menaces que font peser les cyberarmes, les drones de combat et les systèmes d'armes létales autonomes. Comme pour les versions précédentes, le guide de référence est disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Dans le cadre de son programme de publication, le Bureau des affaires de désarmement a diffusé aussi largement que possible des informations sur la maîtrise des armements et le désarmement auprès des États, des médias, des organisations non gouvernementales, des milieux de l'enseignement et des instituts de recherche. Cette activité demeure une composante essentielle de l'exécution du mandat du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, qui est d'informer et d'éduquer le public de façon concrète, équilibrée et objective afin de l'amener à comprendre combien il importe d'appuyer l'action multilatérale dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Les publications du Bureau font état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de désarmement et aident l'Organisation à se rapprocher du public.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Promouvoir l'ouverture des débats sur les défis posés par le numérique et la cybersécurité et accroître la sensibilisation à cette question

En 2018, il est devenu de plus en plus urgent de réagir face aux problèmes que posaient le numérique et la cybersécurité au niveau mondial, et il est apparu qu'il fallait sensibiliser les États à cette question et les informer.

Une réponse adaptée à la situation

L'une des difficultés tenait au soutien à donner aux États afin de veiller à ce qu'ils disposent des outils et du savoir-faire voulus pour faire face aux problèmes qui se posaient au niveau mondial. Jusqu'en 2018, les questions de sécurité internationale ayant trait au numérique et à la cybersécurité étaient confiées à des groupes d'experts gouvernementaux à composition limitée. Toutefois, dans le cadre des nouveaux mandats confiés au Bureau des affaires de désarmement en 2018 (résolutions [73/27](#) et [73/266](#)), l'Assemblée générale a préconisé une plus grande ouverture et une intensification des activités de sensibilisation à cette question.

En réponse, pour 2020, le Bureau a décidé de tenir, à compter de 2019, des consultations avec diverses organisations régionales en vue de sensibiliser les États aux mesures collectives qui pourraient être prises pour parer aux risques

qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité informatique, et notamment aux normes, règles et principes de comportement responsable des États, aux mesures de confiance et de renforcement des capacités et à la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États. Il entend également poursuivre sa collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires, notamment en organisant des réunions consultatives intersessions.

En 2019, le Bureau a lancé par ailleurs un programme de formation en ligne fondé sur les derniers rapports du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, dans lequel l'accent est mis sur les normes de comportement responsable des États pour ce qui est de l'emploi des technologies de l'information et des communications. Ce programme de formation continuera d'être utilisé en 2020 pour sensibiliser encore plus les États.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir faire mieux comprendre et connaître aux États les problèmes de sécurité internationale ayant trait au numérique et à la cybersécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, tous les États se seront mobilisés et auront tenu des débats multilatéraux renforcés sur les questions relatives au numérique et à la cybersécurité, tant dans le cadre des activités du Groupe d'experts gouvernementaux que de celles du Groupe de travail à composition non limitée, comme indiqué dans la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Sensibilisation aux problèmes de sécurité internationale ayant trait au numérique et à la cybersécurité	Collaboration sur diverses questions ayant trait au numérique et à la cybersécurité entre, d'une part, le Groupe d'experts gouvernementaux et les États Membres et, d'autre part des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et des acteurs du secteur privé et des milieux universitaires	Mobilisation de tous les États et renforcement des débats multilatéraux consacrés aux questions relatives au numérique et à la cybersécurité, tant dans le cadre des activités du Groupe d'experts gouvernementaux que de celles du Groupe de travail à composition non limitée

- 4.53 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [47/53](#) D sur la Campagne mondiale pour le désarmement, [49/76](#) A sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement et [61/73](#) sur l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [73/27](#), [73/32](#) et [73/166](#), intitulées respectivement « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale », « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement » et « Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale ». Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Bureau des affaires de désarmement dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 4.54 On trouvera dans le tableau 4.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	18	32	40
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	14	42	54
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	8	8	8	8
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

- 4.55 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par le fait que des rapports supplémentaires devront être établis en raison des activités que mènera le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/27](#).
- 4.56 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation est due aux réunions supplémentaires qui seront organisées pour le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour donner suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [73/27](#) et [73/266](#).



Sous-programme 5 Désarmement régional

1. Objectif

- 4.57 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 4.58 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à faire en sorte que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
- 4.59 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. Ils aideront également à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Amélioration de la sécurité et de la gestion des dépôts d'armes et de munitions au Sahel

En 2018, dans le cadre du sous-programme, un projet visant à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions a été lancé dans six pays de la région du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Tchad) pour réduire les risques de détournement et de trafic de munitions et d'armes légères et de petit calibre, ainsi que les risques d'explosions accidentelles dans les dépôts de munitions. Ce projet cadrerait avec la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et contribuait à sa mise en œuvre.

À cet égard, 13 ateliers de formation ont été organisés à l'intention de magasiniers et de gestionnaires de dépôts. Un atelier organisé aux niveaux décisionnel et technique a permis à des responsables des autorités nationales de passer en revue, d'adapter et de valider les instructions permanentes élaborées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique à partir des Normes internationales sur le contrôle des armes légères (désormais appelées Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères) et des Directives techniques internationales sur les munitions. Ces instructions ont été adaptées à chacun des pays concernés. En outre, afin d'améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks, trois dépôts d'armes et de munitions ont fait l'objet d'un projet pilote de mise en conformité avec les



Râtelier d'armes sécurisé (Tchad). Source : Nations Unies

normes et directives internationales existantes, en coopération avec le partenaire opérationnel du Bureau, à savoir le Mines Advisory Group.

Dans le cadre du sous-programme, il a par ailleurs été envisagé d'avoir recours aux nouvelles technologies, en se fondant sur les meilleures pratiques en vigueur dans les pays voisins, pour améliorer la gestion des stocks.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'adoption, par les six pays concernés, de normes législatives et politiques sur la sécurité physique et la gestion des stocks.

Dans la pratique, dans le cadre d'un projet pilote, 3 dépôts d'armes ont été remis en état et 15 installations de stockage sécurisées, dont 5 mobiles, ont été construites dans les pays bénéficiaires, dans le respect des normes législatives et politiques relatives à la sécurité physique et à la gestion des stocks, 47 responsables gouvernementaux et parlementaires des 6 pays bénéficiaires ont été sensibilisés à l'importance capitale de la sécurité physique et de la gestion des stocks, et des experts ont fourni un appui à 85 agents des forces de défense et de sécurité aux fins de l'élaboration d'instructions permanentes conformes au Recueil de modules concernant la maîtrise des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 4.60 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement, d'une part, et les États, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités, d'autre part, dans chaque région et sous-région, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de demandes reçues d'États Membres souhaitant bénéficier aux niveaux national et régional des activités prévues dans le cadre du sous-programme. L'objectif fixé pour l'exercice biennal a déjà été atteint en 2018 et, au cours du premier trimestre de 2019, plus de 12 demandes d'assistance ont été présentées, soit 50 % de plus que l'objectif fixé pour l'exercice.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

La violence armée, le trafic d'armes de petit calibre et le point de vue des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique

En 2018, le sous-programme a permis de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Une réponse adaptée à la situation

Il convient d'appuyer l'instauration, entre les décideurs et les organisations de la société civile, d'un dialogue national sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le contexte de la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites.

En réponse, en 2020, le Bureau mettra en œuvre un vaste programme pluriannuel visant à donner aux organisations non gouvernementales œuvrant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes les moyens de participer aux débats concernant la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et le renforcement du contrôle national exercé sur ce type d'armes, et les moyens d'entreprendre des activités de sensibilisation et de mobilisation en vue de combattre ce phénomène.

Le programme a pour objectif la mise au point d'un modèle qui facilitera un dialogue et des échanges sincères entre les représentants d'organisations non gouvernementales et les membres du Parlement, modèle qu'il sera possible de transposer directement dans les sous-régions, en organisant des ateliers qui traiteront directement du problème. Il s'agit là d'une démarche novatrice, en ce que la plateforme ou le réseau ainsi constitué permettra aux parties

prenantes d'engager un dialogue dans un cadre pouvant être adapté aux conditions qui règnent dans telle ou telle sous-région et, partant, de répondre efficacement aux besoins des bénéficiaires. Des ateliers et des séances de formation seront organisés pour sensibiliser les décideurs à la nécessité de se pencher sur les effets de la violence armée sur les femmes et de s'attaquer aux problèmes posés par le commerce illicite d'armes de petit calibre. Ces activités de formation contribueront à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs 5 et 16, portant l'un sur l'égalité des sexes et l'autre sur la paix, la justice et la mise en place d'institutions efficaces.

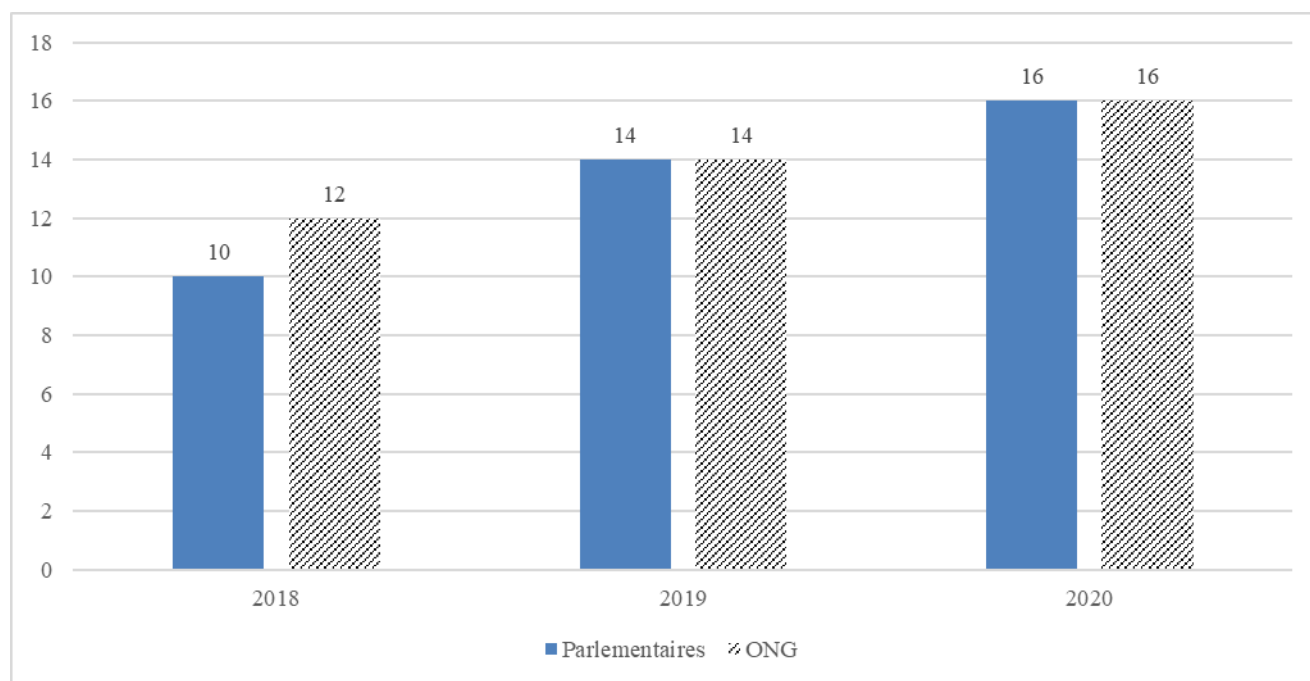
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le dialogue national sur la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et le contrôle de ce type d'armes.

Concrètement, le résultat, s'il est atteint, se reflétera dans le nombre de sous-régions où auront eu lieu un dialogue et des échanges entre organisations non gouvernementales et membres du Parlement – ainsi que dans le nombre de représentants de la société civile et de parlementaires qui auront pris part à ces échanges – en vue de sensibiliser les décideurs à la nécessité d'étudier les effets de la violence armée sur les femmes et de s'attaquer aux problèmes posés par le commerce illicite d'armes de petit calibre, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays dans lesquels des membres du Parlement et des organisations non gouvernementales prennent part aux ateliers organisés dans le cadre du programme pluriannuel



- 4.61 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions et la décision de l'Assemblée générale suivantes : résolution 42/39 D sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, résolution 40/151 G sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, résolution 41/60 J sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et décision 73/511, intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ». Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du

sous-programme continuera de guider le Bureau des affaires de désarmement dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 4.62 On trouvera dans le tableau 4.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	25	25	25	25
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	82	82	84	84
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 4.63 On trouvera dans la figure 4.II et le tableau 4.6 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 4.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 4.6

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	11,8	11,8	–	–	–	–	11,8	11,8	–
Direction exécutive et administration	1 918,9	2 324,6	405,7	205,3	205,3	–	2 124,2	2 529,9	405,7
Programme de travail									
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	2 864,5	2 487,7	(376,8)	6 530,8	5 651,4	(879,4)	9 395,3	8 139,1	(1 256,2)

Titre II Affaires politiques

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>			<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>			<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>Variation</i>
2. Armes de destruction massive	1 646,3	1 582,4	(63,9)	2 181,5	1 286,5	(895,0)	3 827,8	2 868,9	(958,9)
3. Armes classiques	1 691,9	1 886,3	194,4	4 560,6	4 692,5	131,9	6 252,5	6 578,8	326,3
4. Information et sensibilisation	1 732,5	1 785,7	53,2	678,9	321,9	(357,0)	2 411,4	2 107,6	(303,8)
5. Désarmement régional	2 437,6	2 511,8	74,2	7 651,3	8 461,4	810,1	10 088,9	10 973,2	884,3
Total partiel (programme de travail)	10 372,8	10 253,9	(118,9)	21 603,1	20 413,7	(1 189,4)	31 975,9	30 667,6	(1 308,3)
Appui au programme	655,8	671,6	15,8	418,8	381,8	(37,0)	1 074,6	1 053,4	(21,2)
Total	12 959,3	13 261,9	302,6	22 227,2	21 000,8	(1 226,4)	35 186,5	34 262,7	(923,8)
Postes									
Direction exécutive et administration	11	13	2	1	1	–	12	14	2
Programme de travail									
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	7	8	1	7	7	–	14	15	1
2. Armes de destruction massive	7	8	1	–	–	–	7	8	1
3. Armes classiques	7	6	(1)	3	3	–	10	9	(1)
4. Information et sensibilisation	9	8	(1)	–	–	–	9	8	(1)
5. Désarmement régional	16	16	–	13	13	–	29	29	–
Total partiel (programme de travail)	46	46	–	23	23	–	69	69	–
Appui au programme	3	3	–	–	–	–	3	3	–
Total	60	62	2	24	24	–	84	86	2

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 4.64 On trouvera dans les tableaux 4.7 à 4.9 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 4.7

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Composante										
Organes directeurs	6,5	11,8	–	–	–	–	–	11,8	0,2	12,0
Direction exécutive et administration	2 129,4	1 918,9	–	–	405,7	405,7	21,1	2 324,6	97,3	2 421,9
Programme de travail	9 402,7	10 372,8	(752,9)	1 055,5	(421,5)	(118,9)	(1,2)	10 253,9	314,3	10 568,2
Appui au programme	840,7	655,8	–	–	15,8	15,8	2,4	671,6	19,1	690,7
Total	12 379,4	12 959,3	(752,9)	1 055,5	–	302,6	2,3	13 261,9	430,9	13 692,8
Grandes catégories de dépenses										
Postes	9 614,1	9 071,2	–	–	419,8	419,8	4,6	9 491,0	374,0	9 865,0
Autres objets de dépense	2 765,3	3 888,1	(752,9)	1 055,5	(419,8)	(117,2)	(3,1)	3 770,9	56,9	3 827,8
Total	12 379,4	12 959,3	(752,9)	1 055,5	–	302,6	2,3	13 261,9	430,9	13 692,8

Tableau 4.8

Évolution des postes permanents, par catégorie

	2019 (effectif approuvé)	Changements			2020 (effectif proposé)	Variation
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	2	–	–	–	2	–
D-1	3	–	–	–	3	–
P-5	13	–	–	–	13	–
P-4	8	–	–	–	8	–
P-3	7	–	–	–	7	–
P-2/1	4	–	–	–	4	–
Total partiel	38	–	–	–	38	–
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	4	–	–	–	4	–
Autres classes	14	–	–	–	14	–
Total partiel	18	–	–	–	18	–

	<i>Changements</i>				<i>2020 (effectif proposé)</i>	<i>Variation</i>
	<i>2019 (effectif approuvé)</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>		
Autres catégories de personnel						
Agents locaux	4	—	—	—	4	—
Total	60	—	—	—	60	—

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviation : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 4.9
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	<i>Changements</i>			<i>2020 (effectif proposé)</i>	<i>Variation</i>
	<i>2019 (effectif approuvé)</i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres catégories de personnel</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-1	—	—	—	1	1
P-3	—	—	—	1	1
Total	—	—	—	2	2

Organes directeurs

- 4.65 Les ressources proposées au titre de cette composante correspondent aux frais de voyage et indemnités de subsistance du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et de la Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement dans le cadre de leur participation à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à des consultations tenues à New York. On trouvera dans les tableaux 4.10 et 4.11 des informations sur la Conférence du désarmement, ainsi que sur les ressources correspondantes nécessaires au titre du budget ordinaire.

Tableau 4.10
Organes directeurs

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conférence du désarmement	Résolution S-10/2 (par. 120) de l'Assemblée générale – Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), la Conférence du désarmement a pour vocation d'être le seul forum multilatéral de négociation en matière de désarmement de la communauté internationale. Elle compte 65 membres, dont les 5 États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires. Sa session annuelle, d'une durée de 24 semaines, est divisée en trois parties et, s'il y a lieu, elle poursuit ses négociations sur les questions prioritaires entre les sessions. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 120 de la résolution, le Secrétaire général de l'ONU nomme le Secrétaire général de la Conférence qui devient également son Représentant personnel et est chargé de l'aider à organiser la Conférence. En application de la résolution 34/83 L de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU fournit le personnel ainsi que les concours et les services nécessaires dont la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle peut établir auront besoin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence est assuré par des fonctionnaires du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (Genève), qui relève du Bureau des affaires de désarmement.	65	–	1 : Soixante-quinzième session	11,8	11,8
Total						11,8	11,8

- 4.66 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 11 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019 (voir tableau 4.11).

Tableau 4.11

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					Total (avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes								
Voyages du personnel	6,5	11,8	—	—	—	—	—	11,8

Direction exécutive et administration

- 4.67 La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des tâches qui lui ont été confiées et de son programme de travail approuvé. Elle mène des activités de sensibilisation qui permettent de progresser dans l'exécution du programme de travail relatif au désarmement, conseille le Secrétaire général et lui fournit son appui sur toutes les questions concernant le désarmement, la non-prolifération, le contrôle des armements et les problématiques de sécurité connexes, et le représente, s'il y a lieu, dans ces domaines. Elle est également chargée de fournir, aux fins d'établissement de directives et de prise de décisions, des analyses et évaluations sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et d'assurer la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres. Elle est secondée par un Directeur qui est également son adjoint.
- 4.68 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement comprend les collaborateurs directs de la Haute-Représentante, le Bureau du Directeur et adjoint de la Haute-Représentante et le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale (anciennement appelé Groupe de la planification stratégique). Une fois créé, le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement sera chargé de fournir un appui direct à la Haute-Représentante, ainsi que d'assurer la coordination globale des politiques et la gestion du changement, notamment la prise en compte systématique des questions de genre dans les activités opérationnelles.
- 4.69 Le Bureau du Directeur est chargé de seconder la Haute-Représentante dans la direction exécutive et l'administration du Bureau des affaires de désarmement ; d'élaborer le programme de travail du Bureau et d'en suivre la mise en œuvre et d'assurer une coopération efficace entre les divisions, ainsi que l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau ; d'établir des rapports et des notes sur des questions politiques et de gestion ; de fournir des orientations stratégiques sur la mise en œuvre des programmes ; de conseiller la Haute-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris la coordination globale de l'élaboration et de la révision de la contribution du Bureau au plan-programme annuel et au budget-programme.
- 4.70 Le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale conseille à la fois le Bureau de la Haute-Représentante et le Bureau du Directeur sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait à la sécurité internationale et à d'autres questions stratégiques, y compris celles liées aux armes autonomes, à l'espace extra-atmosphérique, à l'informatique et aux télécommunications, au cyberspace, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique en vue de contribuer à la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a également pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste

ensemble d'initiatives et de questions, ainsi que sur les questions de portée transversale méritant une attention particulière. En outre, il assure la liaison avec d'autres bureaux du Secrétariat pour les questions relatives aux programmes et collabore à l'élaboration d'évaluations techniques et de contributions aux rapports destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes de contrôle.

- 4.71 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il a notamment réduit l'impression de documents destinés à informer le grand public et s'est tout particulièrement attelé à rendre les supports d'information disponibles sur Internet. En 2020, le Bureau continuera de réduire son empreinte carbone en diminuant sensiblement sa consommation de papier pour photocopieurs et l'impression de documents, et encouragera pour ce faire son personnel à prendre l'habitude de travailler à partir des seules versions électroniques des divers documents, notamment les rapports de mission, les notes d'évaluation, les mémorandums intérieurs, les communications soumises par les États Membres, les documents de référence et les points de discussion. Des efforts supplémentaires seront faits pour réduire les déplacements en optimisant la participation aux réunions par vidéoconférence.
- 4.72 On trouvera dans le tableau 4.12 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 4.12
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	50	100	100

- 4.73 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 324 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 405 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 4.III et 4.IV et dans le tableau 4.13.

Figure 4.III
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

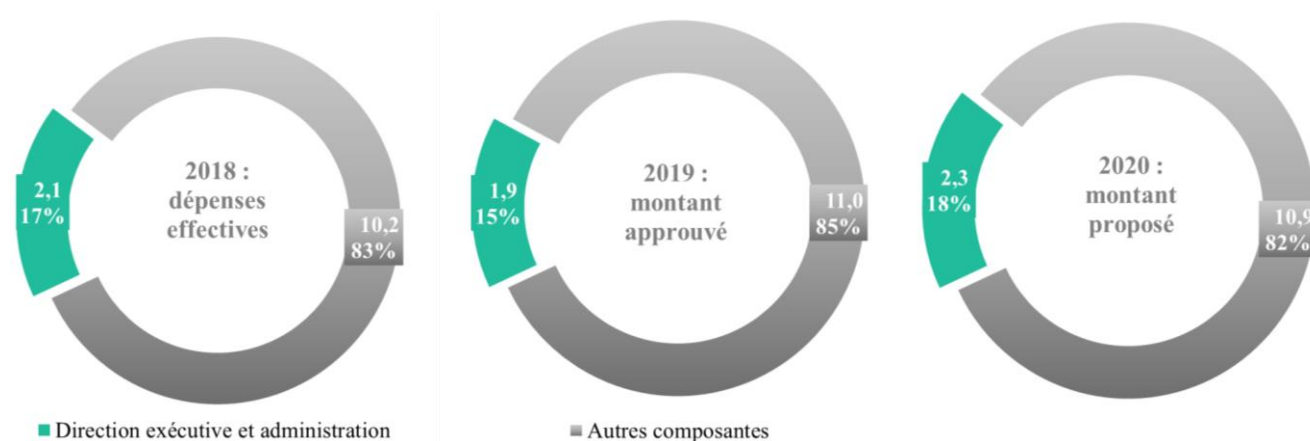


Tableau 4.13

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

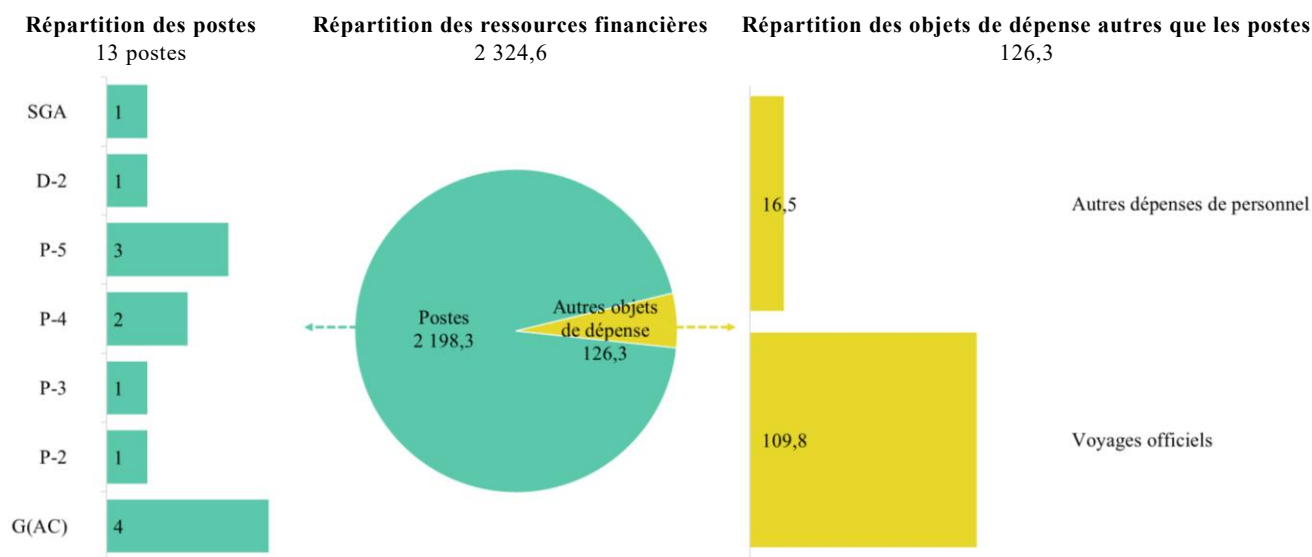
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 897,9	1 792,6	—	—	405,7	405,7	22,6	2 198,3
Autres objets de dépense	231,6	126,3	—	—	—	—	—	126,3
Total	2 129,4	1 918,9	—	—	405,7	405,7	21,1	2 324,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	—	—	2	2	28,6	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		11	—	—	2	2	18,2	13

Figure 4.IV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 4.74 La variation de 405 700 dollars s'explique principalement par une augmentation liée à la proposition de transférer, sur le même lieu d'affectation, à savoir New York, un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) des sous-programmes 3 et 4, respectivement, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale (direction exécutive et administration). Ces transferts font partie des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine

des sciences et des technologies et d'en renforcer la cohérence en créant un groupe chargé de tous les aspects politiques des questions ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, aux cyber-technologies et aux technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux missiles en général et aux systèmes non habités, y compris les systèmes d'armes pilotés à distance ou autonomes.

- 4.75 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 205 300 dollars (voir tableau 4.6). Ces ressources permettront de financer un poste de coordonnateur des politiques (P-4) au sein du Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement.

Programme de travail

- 4.76 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 10 253 900 dollars et fait apparaître une diminution nette de 118 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 4.V et 4.VI et dans le tableau 4.14.

Figure 4.V

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

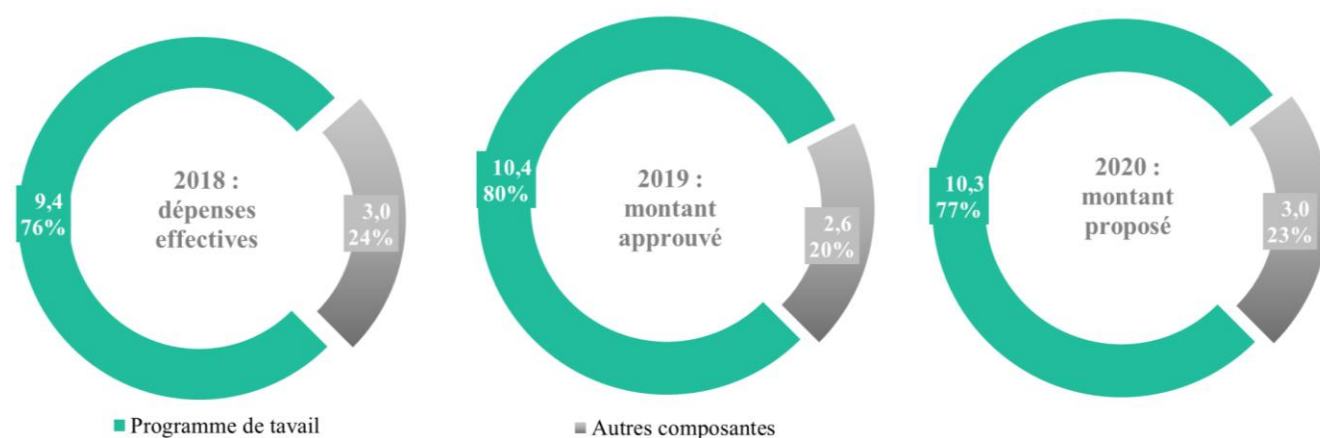


Tableau 4.14

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

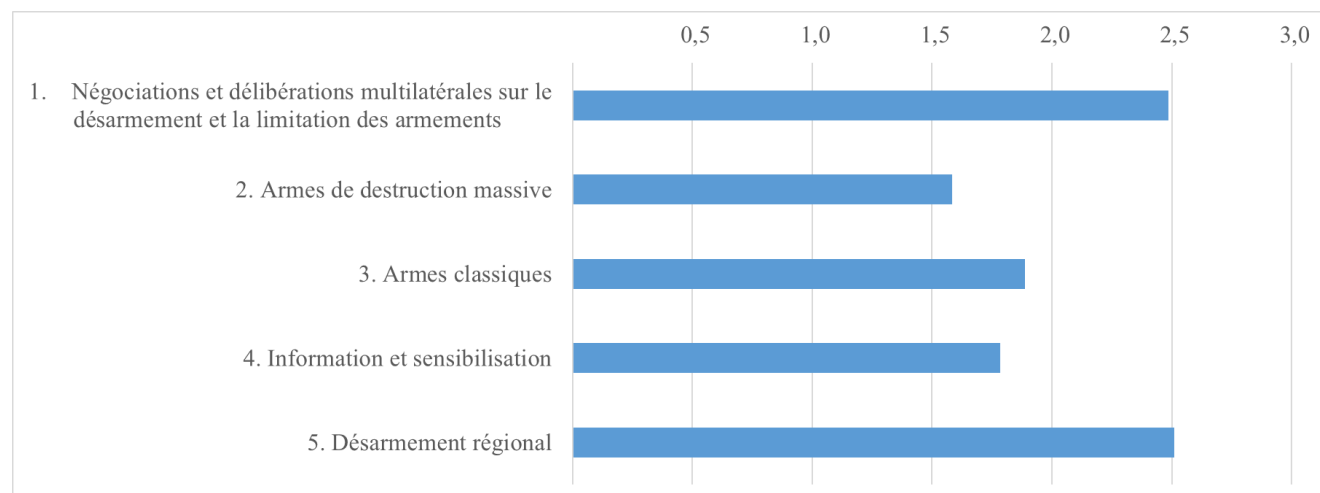
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par sous-programme								
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	3 138,8	2 864,5	(544,4)	–	167,6	(376,8)	(13,2)	2 487,7
2. Armes de destruction massive	1 051,1	1 646,3	(0,8)	–	(63,1)	(63,9)	(3,9)	1 582,4
3. Armes classiques	1 340,4	1 691,9	–	607,0	(412,6)	194,4	11,5	1 886,3
4. Information et sensibilisation	1 418,9	1 732,5	(207,7)	448,5	(187,6)	53,2	3,1	1 785,7

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
5. Désarmement régional	2 453,6	2 437,6	–	–	74,2	74,2	3,0	2 511,8
Total	9 402,7	10 372,8	(752,9)	1 055,5	(421,5)	(118,9)	(1,1)	10 253,9
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 274,5	6 863,0	–	–	14,1	14,1	0,2	6 877,1
Autres objets de dépense	2 128,2	3 509,8	(752,9)	1 055,5	(435,6)	(133,0)	(3,8)	3 376,8
Total	9 402,7	10 372,8	(752,9)	1 055,50	(421,5)	(118,9)	(1,1)	10 253,9
Postes, par sous-programme								
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements		7	–	–	1	1	14,3	8
2. Armes de destruction massive		7	–	–	1	1	14,3	8
3. Armes classiques		7	–	–	(1)	(1)	(14,3)	6
4. Information et sensibilisation		9	–	–	(1)	(1)	(11,1)	8
5. Désarmement régional		16	–	–	–	–	–	16
Total		46	–	–	–	–	–	46

Figure 4.VI

Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

- 4.77 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 487 700 dollars et fait apparaître une diminution nette de 376 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour

2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.15 et les figures 4.VII et 4.VIII.

Tableau 4.15

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

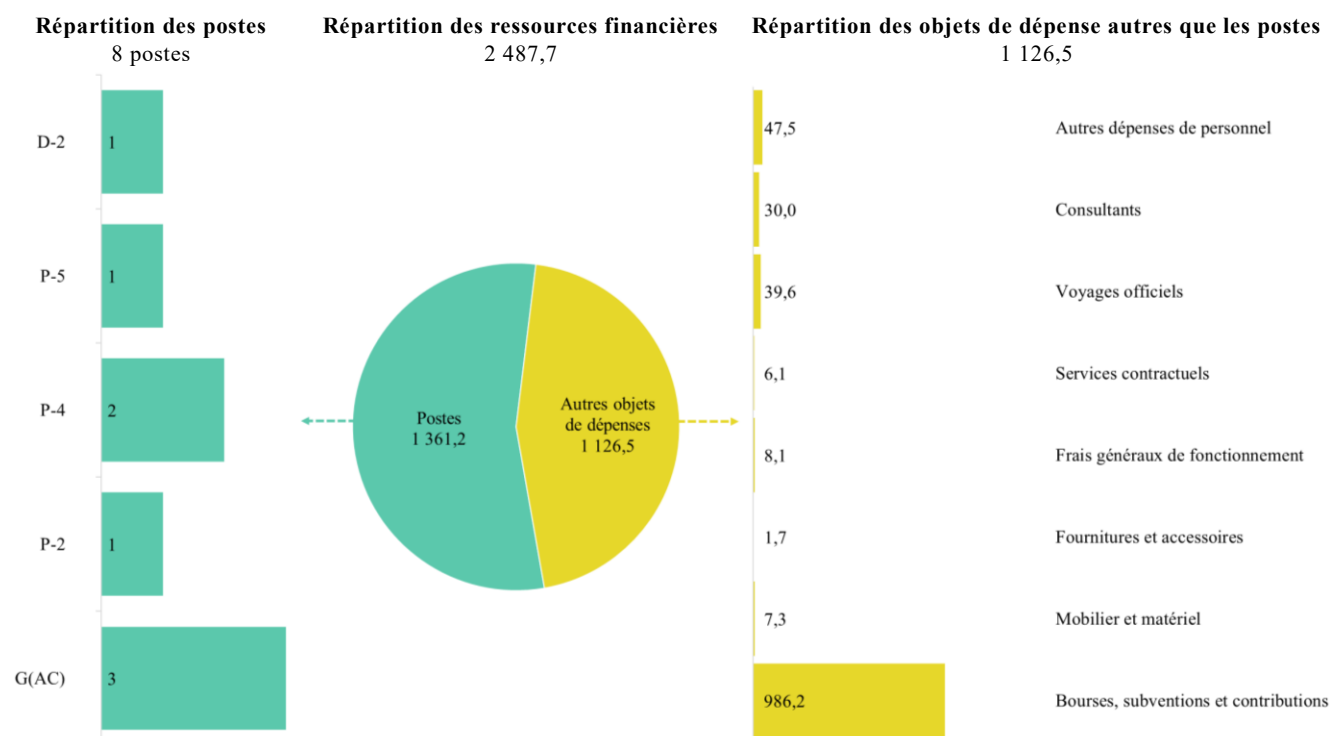
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 542,1	1 235,6	–	–	125,6	125,6	10,2	1 361,2
Autres objets de dépense	1 596,7	1 628,9	(544,4)	–	42,0	(502,4)	(30,8)	1 126,5
Total	3 138,8	2 864,5	(544,4)	–	167,6	(376,8)	(13,2)	2 487,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	1	1	25,0	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		7	–	–	1	1	14,3	8

Figure 4.VII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

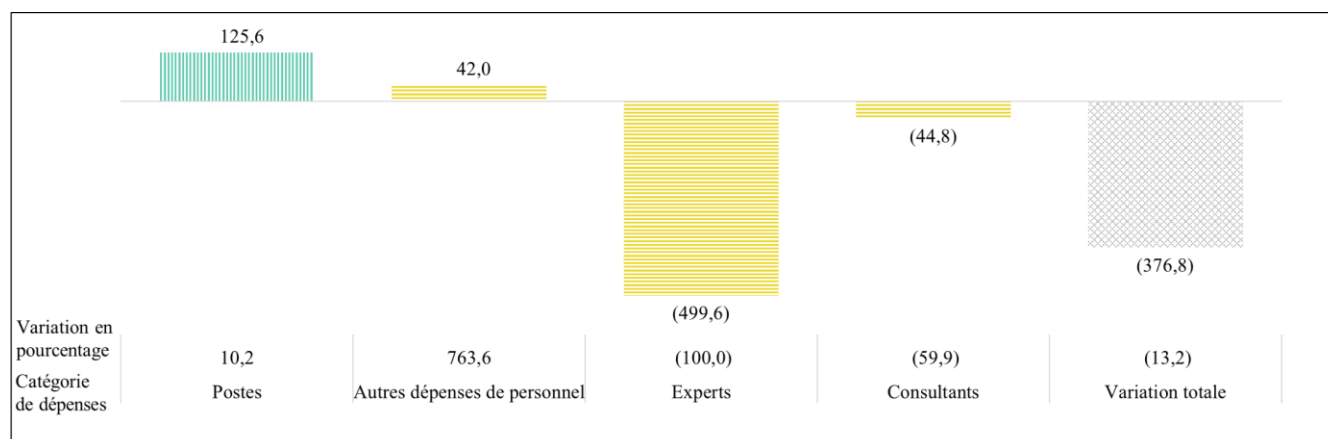


Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 4.VIII

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



4.78 La variation de 376 800 dollars s'explique comme suit :

- Ajustements techniques.** Une diminution de 544 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, imputable à la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant au Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en application des résolutions [71/67](#) et [72/250](#) de l'Assemblée générale, respectivement, aux rubriques Experts (499 600 dollars) et Consultants (44 800 dollars);
- Autres changements.** Une augmentation de 167 600 dollars imputable à : i) la proposition de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe, P-2) du Service de désarmement régional (sous-programme 5), à New York, à l'antenne de Genève du Bureau des affaires de désarmement (sous-programme 1) en vue de renforcer la capacité opérationnelle de cette dernière à s'acquitter des tâches qui lui incombent concernant la Conférence du désarmement et de faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements s'agissant des armes de destruction massive et des armes classiques, ainsi qu'afin d'appuyer les activités prescrites en matière d'espace extra-atmosphérique et de vérification du désarmement nucléaire ; ii) des prévisions de dépenses supplémentaires liées au recrutement, dans le cadre d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions, P-2) d'une personne chargée de moderniser le site Web du Bureau des affaires de désarmement, qui est géré depuis l'Office des Nations Unies à Genève, notamment en élaborant une plateforme de gestion des contenus, ainsi qu'en procédant à la migration des informations, de manière à préserver les nombreuses archives et à les rendre facilement accessibles. De ces changements découle une augmentation des ressources demandées au titre des postes (125 600 dollars) et des autres objets de dépense (42 000 dollars inscrits à la rubrique Autres dépenses de personnel).

4.79 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 651 400 dollars (voir tableau 4.6). Celles-ci permettront de financer sept postes et les opérations de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et d'aider l'antenne de Genève à mettre en œuvre le sous-programme, notamment en menant des activités de renforcement des capacités, en partageant des informations intéressant le sous-programme et en organisant des activités de sensibilisation et d'éducation. Compte tenu du fait que les projets en sont à différentes étapes de mise en œuvre et de l'achèvement de certaines activités, il est prévu que les ressources extrabudgétaires diminuent de 879 400 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Sous-programme 2

Armes de destruction massive

- 4.80 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 582 400 dollars et fait apparaître une diminution nette de 63 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.16 et les figures 4.IX et 4.X.

Tableau 4.16

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

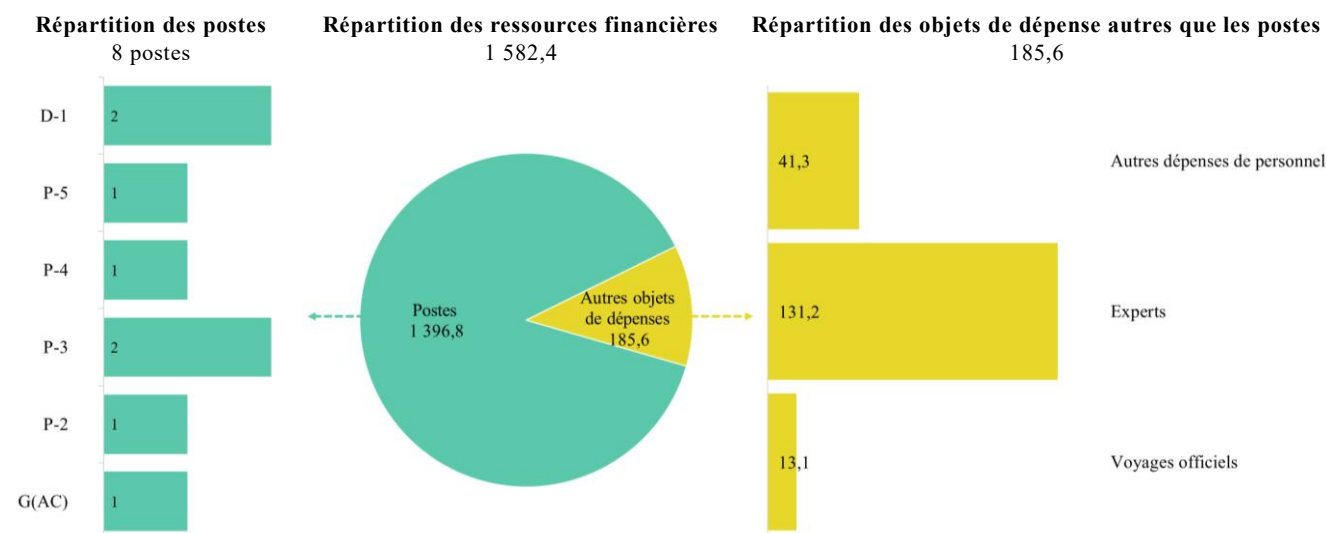
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 035,3	1 076,6	–	–	320,2	320,2	29,7	1 396,8
Autres objets de dépense	15,8	569,7	(0,8)	–	(383,3)	(384,1)	(67,4)	185,6
Total	1 051,1	1 646,3	(0,8)	–	(63,1)	(63,9)	(3,9)	1 582,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	2	2	40,0	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	(1)	(1)	(50,0)	1
Total		7	–	–	1	1	14,3	8

Figure 4.IX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

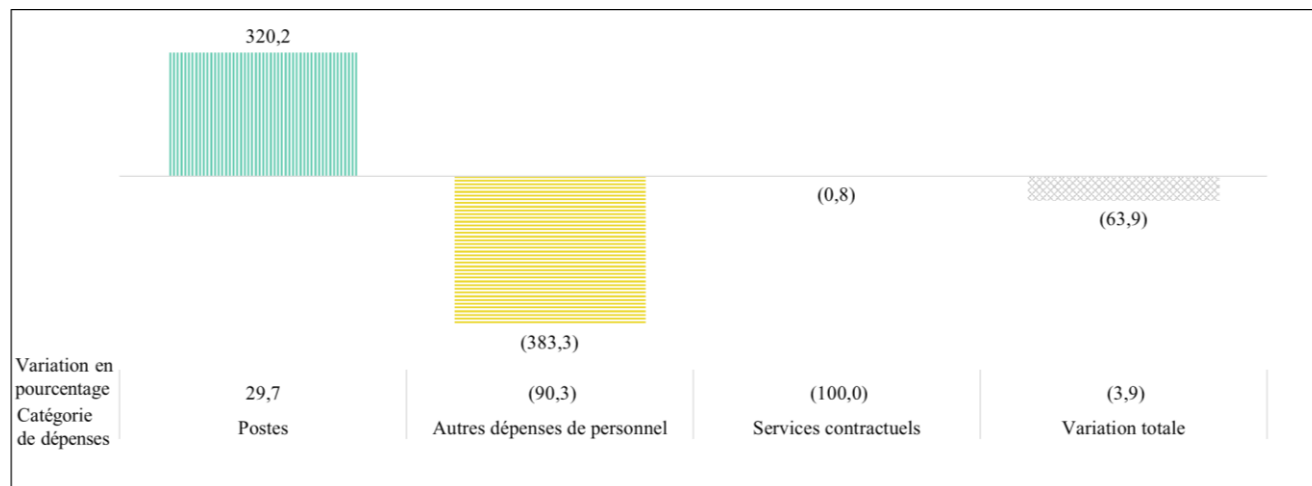


Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 4.X

Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



4.81 La variation de 63 900 dollars s'explique comme suit :

- Ajustements techniques.** Une diminution de 800 dollars au titre des objets de dépense autre que les postes, imputable à la non-reconduction de dépenses non renouvelables, principalement à la rubrique des services contractuels, en rapport avec la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, en application de la résolution 72/251 de l'Assemblée ;
- Autres changements.** Une diminution nette de 63 100 dollars imputable à : i) la proposition de transférer un poste d'agent des services généraux (autres classes) du Service des armes de destruction massive (sous-programme 2), à New York, à l'antenne de Vienne (sous-programme 5), en vue de fournir un appui administratif au Chef de cette dernière, tout particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des services communs, ainsi qu'un appui aux réunions et aux ateliers ; ii) la proposition de transformer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions (1 D-1 et 1 P-3) en postes temporaires, compte tenu de la durée prévue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale ; la diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre des congés de maternité et de maladie. De ces changements découlent une augmentation des ressources demandées au titre des postes (320 200 dollars) et une diminution de celles demandées au titre d'autres objets de dépense (383 300 dollars à la rubrique Autre dépenses de personnel).

4.82 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 286 500 dollars (voir tableau 4.6). Celles-ci permettront d'aider le Bureau à renforcer la capacité de l'ONU à enquêter sur l'utilisation éventuelle d'armes chimiques et biologiques, à la fois pour donner plus de moyens au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines et pour mettre en œuvre le programme de désarmement du Secrétaire général, en particulier les mesures relatives au désarmement nucléaire. Compte tenu de l'achèvement de certaines activités, il est prévu que les ressources extrabudgétaires diminuent de 895 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019.

Sous-programme 3 Armes classiques

- 4.83 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 886 300 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 194 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.17 et les figures 4.XI et 4.XII.

Tableau 4.17

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

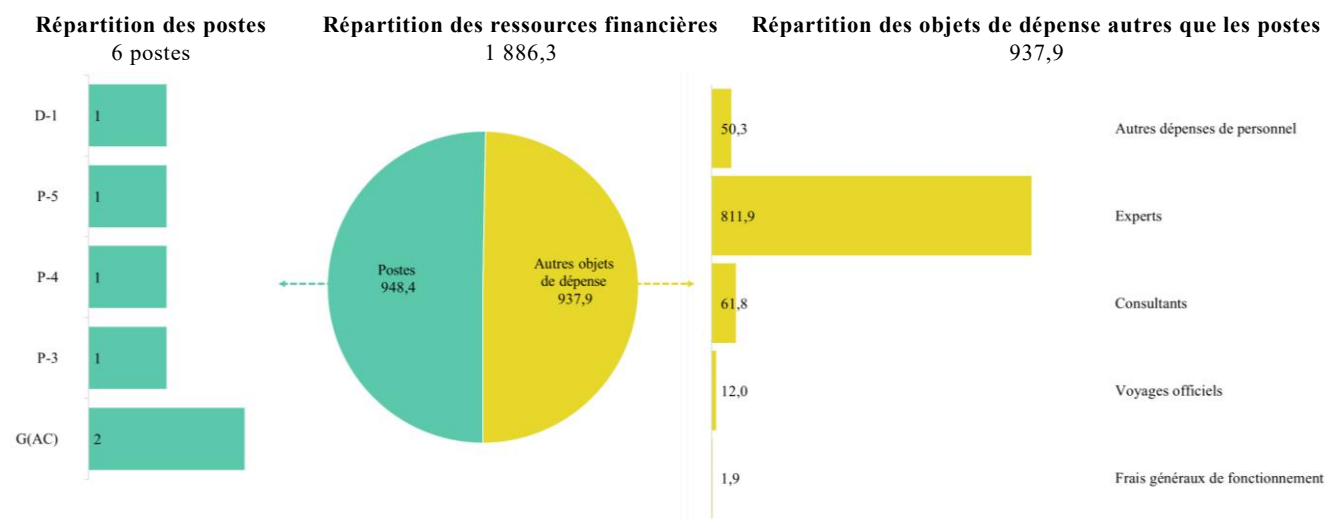
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 265,0	1 166,5	–	–	(218,1)	(218,1)	(18,7)	948,4
Autres objets de dépense	75,3	525,4	–	607,0	(194,5)	412,5	78,5	937,9
Total	1 340,4	1 691,9	–	607,0	(412,6)	194,4	11,5	1 886,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	(1)	(1)	(20,0)	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–				2
Total		7	–	–	(1)	(1)	(14,3)	6

Figure 4.XI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

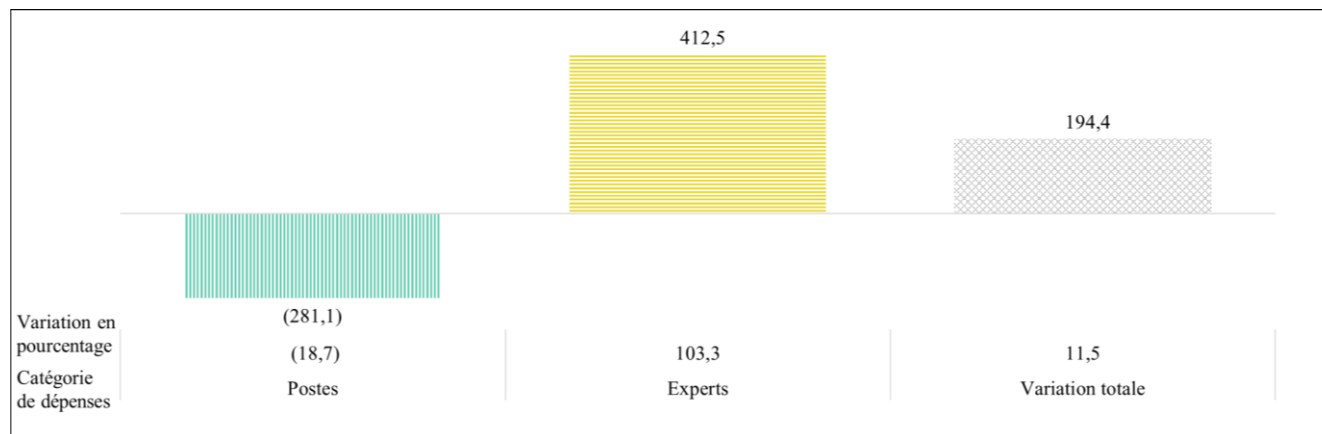


Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 4.XII

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



4.84 La variation de 194 400 dollars s'explique comme suit :

- a) **Nouveaux mandats et mandats élargis.** Une augmentation de 607 000 dollars au titre des dépenses autres que les postes (rubrique Experts), imputable au nouveau mandat confié au Secrétaire général par l'Assemblée générale, laquelle, dans sa résolution [72/55](#), lui a demandé de réunir en 2020 un groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus en tenant compte des débats des consultations ouvertes.
- b) **Autres changements.** Une diminution de 412 600 dollars s'expliquant principalement par le transfert proposé d'un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement (sous-programme 3), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration), qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine des sciences et des technologies et d'en renforcer la cohérence en créant un groupe chargé de tous les aspects politiques des questions ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, aux cyber-technologies et aux technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux missiles en général et aux systèmes non habités, y compris les systèmes d'armes pilotés à distance ou autonomes. De ces changements découle une diminution des ressources demandées au titre des postes (218 100 dollars) et des autres objets de dépense (194 500 dollars à la rubrique Experts).

4.85 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 4 692 500 dollars (voir tableau 4.6), qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à trois postes et au fonctionnement du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, l'objectif étant de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en menant des activités liées au programme SaferGuard et en renforçant les capacités consacrées aux mesures de confiance. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 131 900 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison principalement de l'augmentation prévue du montant des subventions et contributions versées au titre du Mécanisme de financement et du programme SaferGuard.

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

- 4.86 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 785 700 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 53 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.18 et les figures 4.XIII et 4.XIV.

Tableau 4.18

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

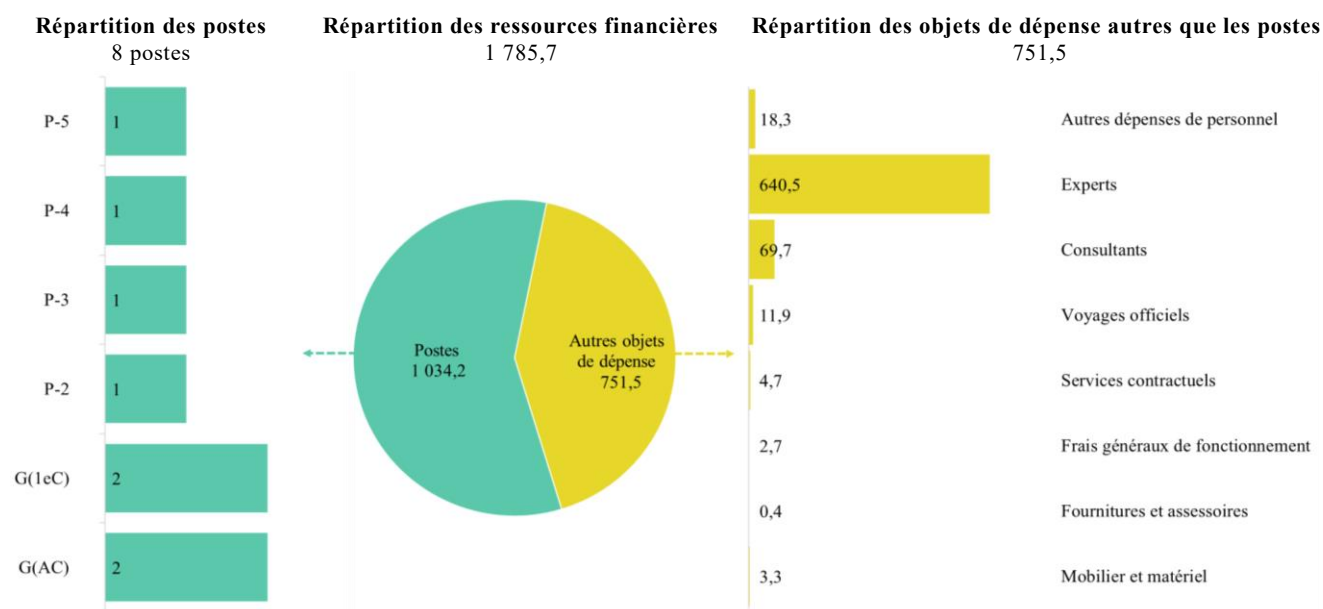
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 201,1	1 221,8	–	–	(187,6)	(187,6)	(15,4)	1 034,2
Autres objets de dépense	217,8	510,7	(207,7)	448,5	–	240,8	47,2	751,5
Total	1 418,9	1 732,5	(207,7)	448,5	(187,6)	53,2	3,1	1 785,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	(1)	(1)	(20,0)	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–				4
Total		9	–	–	(1)	(1)	(11,1)	8

Figure 4.XIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

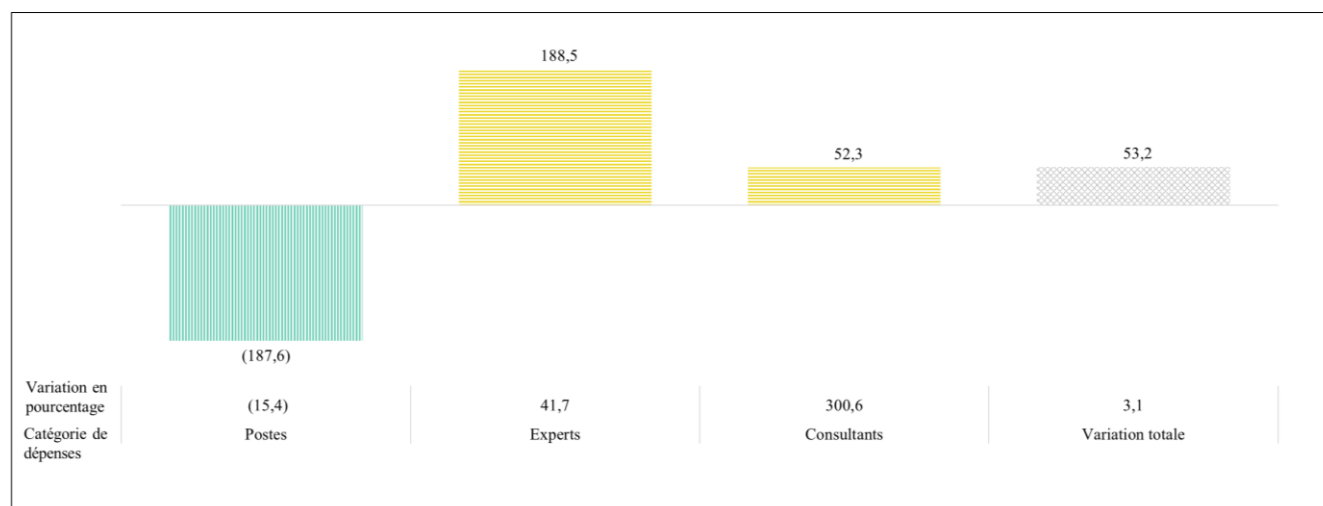


Abréviation : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 4.XIV

Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



4.87 La variation de 53 200 dollars s'explique comme suit :

- Ajustements techniques.** Une diminution de 207 700 dollars imputable à la non-reconduction de dépenses non-renouvelables aux rubriques Experts (190 300 dollars) et Consultants (17 400 dollars) en rapport avec les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale qui se tiendront en 2019 en application de la résolution [73/266](#) de l'Assemblée générale ;
- Nouveaux mandats et mandats élargis.** Une augmentation de 448 500 dollars correspondant aux montants demandés aux rubriques Experts (378 800 dollars) et Consultants (69 700 dollars) en raison de nouveaux mandats ayant trait aux progrès de l'informatique et des télécommunications et aux moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale découlant des résolutions [73/27](#) et [73/266](#) de l'Assemblée générale ;
- Autres changements.** Une diminution de 187 600 dollars au titre des postes s'expliquant principalement par le transfert proposé d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) du Service de l'information et de la sensibilisation (sous-programme 4), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute représentante (direction exécutive et administration), qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine des sciences et des technologies et d'en renforcer la cohérence en créant un groupe chargé de tous les aspects politiques des questions ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, aux cyber-technologies et aux technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux missiles en général et aux systèmes non habités, y compris les systèmes d'armes pilotés à distance ou autonomes.

4.88 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 321 900 dollars (voir tableau 4.6), qui permettront au Bureau d'exécuter les activités prescrites par l'Assemblée générale dans ses résolutions [73/27](#) et [73/266](#) et de renforcer les capacités des États Membres. Le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 357 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison de la moindre disponibilité globale de ces ressources.

Sous-programme 5 Désarmement régional

- 4.89 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 511 800 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 74 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.19 et les figures 4.XV et 4.XVI.

Tableau 4.19

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

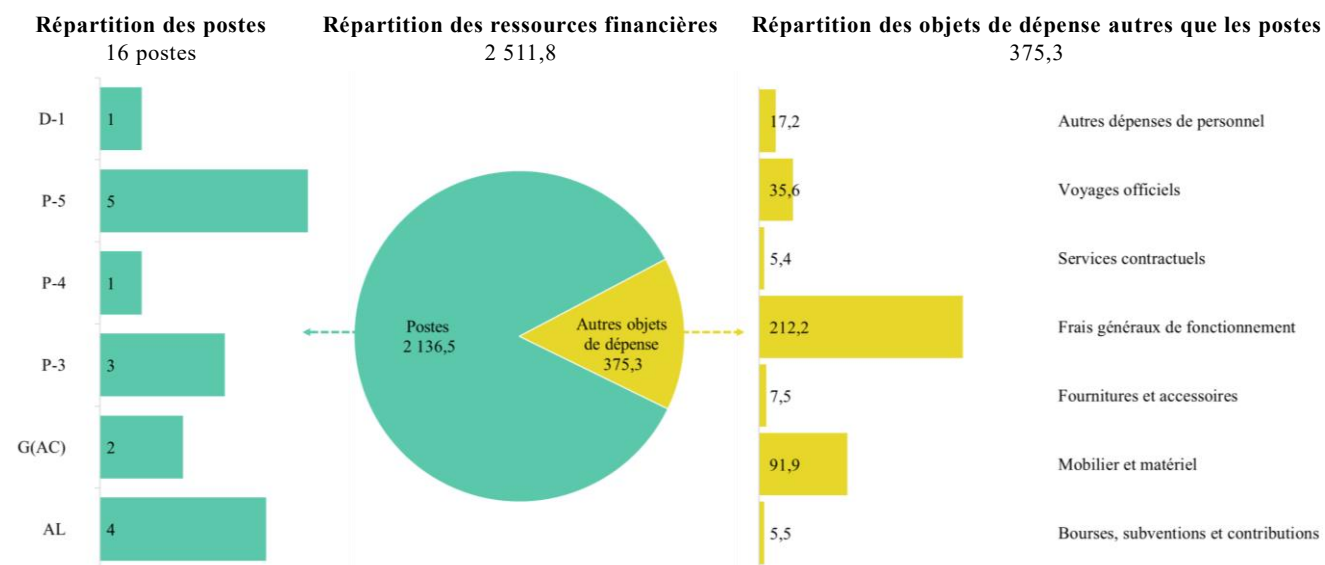
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 231,1	2 162,5	—	—	(26,0)	(26,0)	(1,2)	2 136,5
Autres objets de dépense	222,5	275,1	—	—	100,2	100,2	36,4	375,3
Total	2 453,6	2 437,6	—	—	74,2	74,2	3,0	2 511,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	(1)	(1)	(9,1)	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	1	1	20,0	6
Total		16	—	—				16

Figure 4.XV

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

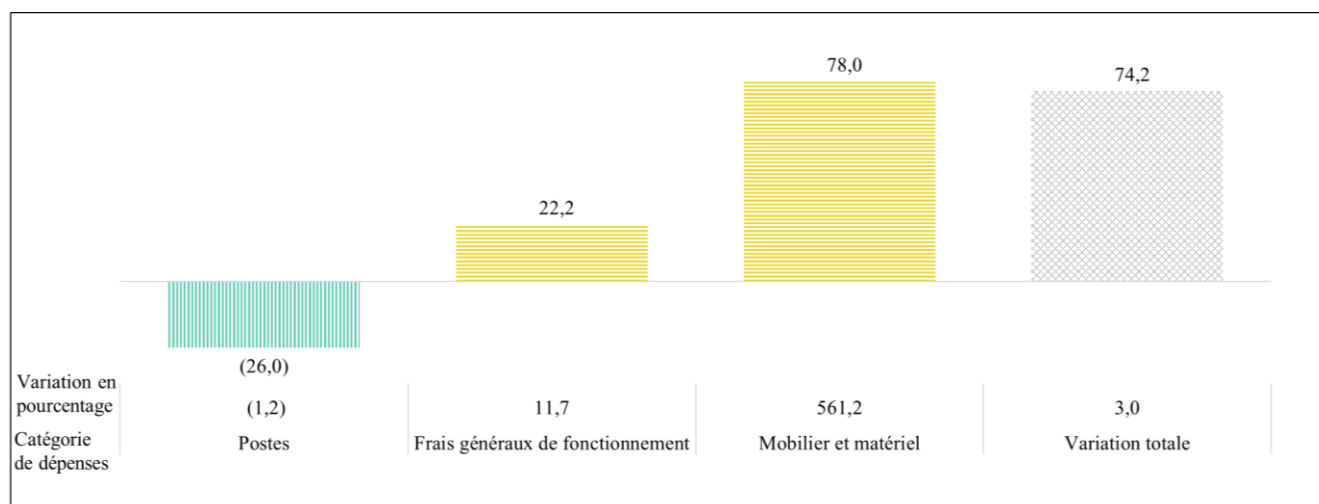


Abréviation : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 4.XVI

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



4.90 La variation de 74 200 dollars s'explique par :

- une augmentation des montants demandés au titre du mobilier et du matériel et des frais généraux de fonctionnement, qui serviront principalement à financer le remplacement de matériel devenu obsolète, notamment du matériel informatique ;
- une diminution des montants demandés au titre des postes, en raison du transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) du Service du désarmement régional (sous-programme 5), à New York, à l'antenne de Genève (sous-programme 1), qui est partiellement contrebalancée par le transfert d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) du Service des armes de destruction massive (sous-programme 2), à New York, à l'antenne de Vienne (sous-programme 5) afin de fournir un appui administratif au chef de cette entité.

4.91 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 8 461 400 dollars (voir tableau 4.6), qui serviront à couvrir les dépenses afférentes à 13 postes ainsi qu'au fonctionnement et aux activités des trois centres régionaux et de l'antenne de Vienne. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 810 100 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison principalement de l'augmentation prévue des contributions aux projets financés par l'Union européenne.

Appui au programme

4.92 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires de désarmement des services d'appui administratif centralisés dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de l'administration, notamment concernant la planification des ressources et l'utilisation des services communs ; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs, y compris pour les réunions, selon que de besoin.

4.93 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 671 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 15 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.20 et les figures 4.XVII et 4.XVIII.

Figure 4.XVII

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

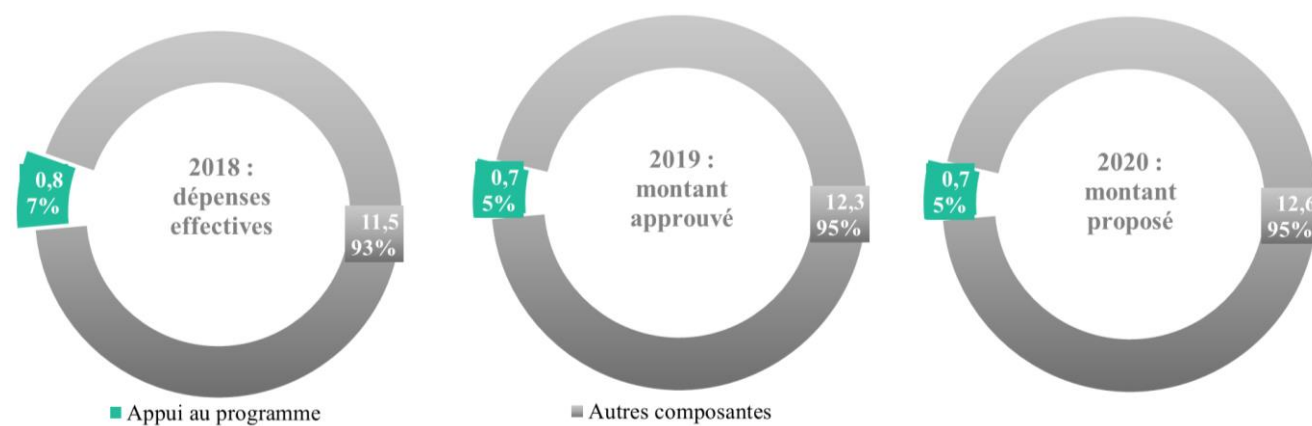


Tableau 4.20

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

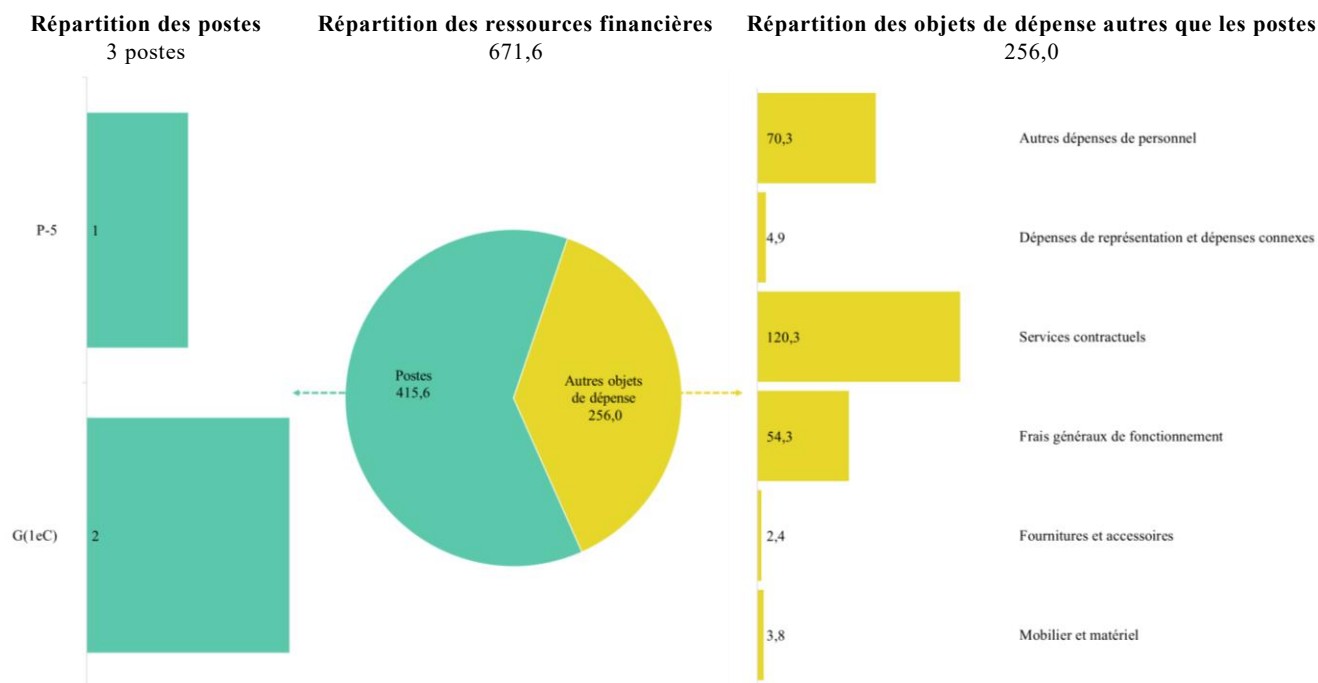
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	441,7	415,6	—	—	—	—	—	415,6
Autres objets de dépense	399,0	240,2		—	15,8	15,8	6,6	256,0
Total	840,7	655,8	—	—	15,8	15,8	2,4	671,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 4.XVIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

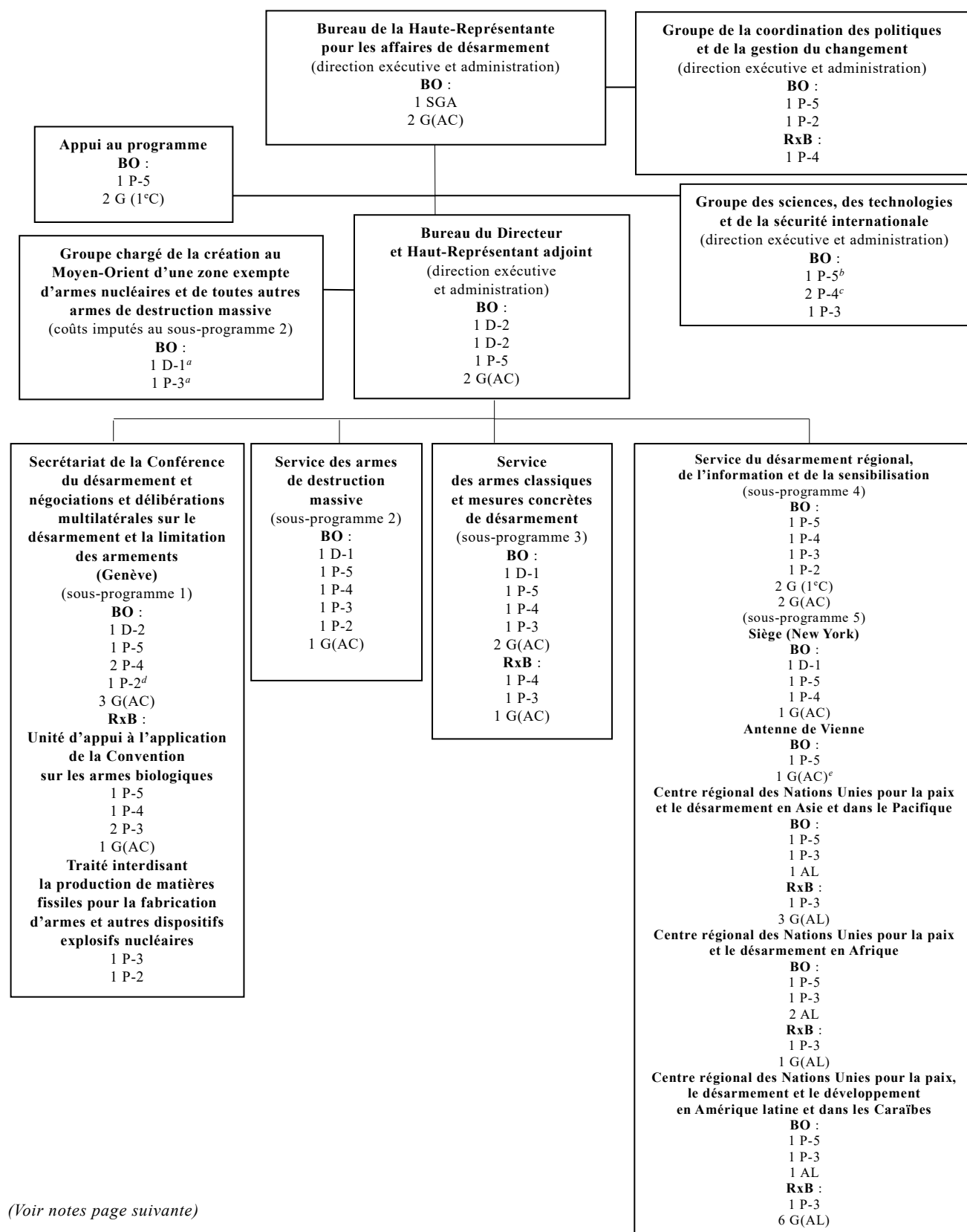


Abréviation : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe).

- 4.94 La variation de 15 800 dollars s'explique par une augmentation des montants demandés à la rubrique Autres dépenses de personnel, qui permettraient d'améliorer l'appui administratif fourni aux fins de l'exécution des tâches prévues dans le cadre des sous-programmes. Cette augmentation est compensée par des diminutions correspondantes des montants demandés à la rubrique Experts au titre du sous-programme 3.
- 4.95 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 381 800 dollars (voir tableau 4.6), qui serviront à faciliter la gestion de divers fonds d'affectation spéciale. Le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 37 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 en raison principalement du non-renouvellement des crédits exceptionnels ouverts pour les activités de formation qui seront organisées en 2019.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'annexe I)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

^a Tient compte de la transformation proposée d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes.

^b Transfert depuis le Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement.

^c Transfert d'un poste du Service de l'information et de la sensibilisation.

^d Transfert depuis le Service du désarmement régional.

^e Transfert depuis le Service des armes de destruction massive.

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration (Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale)	1	P-5	Transfert d'un poste de spécialiste des affaires politiques (hors classe) du Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement (sous-programme 3), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration)	Ce transfert est l'une des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine des sciences et des technologies et d'en renforcer la cohérence en créant un groupe chargé de tous les aspects politiques des questions ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, aux cyber-technologies et aux technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux missiles en général et aux systèmes non habités, y compris les systèmes d'armes pilotés à distance ou autonomes
	1	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des affaires politiques du Service de l'information et de la sensibilisation (sous-programme 4), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration)	
Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements)	1	P-2	Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) du Service du désarmement régional (sous-programme 5), à New York, à l'antenne de Genève (sous-programme 1)	Ce transfert doit permettre de renforcer la capacité opérationnelle de l'antenne de Genève à s'acquitter des tâches qui lui incombent concernant la Conférence du désarmement, à faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements s'agissant des armes de destruction massive et des armes classiques et à appuyer les activités prescrites en matière d'espace extra-atmosphérique et de vérification du désarmement nucléaire
Sous-programme 2 (Armes de destruction massive)	1	D-1	Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste temporaire de Chef de service	Ce changement a pour but de donner suite à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale
	1	P-3	Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste temporaire de spécialiste des questions politiques	
	(1)	G(AC)	Transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) du Service des armes de destruction massive (sous-programme 2), à New York, à l'antenne de Vienne (sous-programme 5)	Le ou la titulaire du poste fournira un appui administratif au Chef de l'antenne de Vienne, notamment pour ce qui est de l'utilisation des services communs, et facilitera l'organisation de réunions et d'ateliers
Sous-programme 3 (Armes classiques)	(1)	P-5	Transfert d'un poste de spécialiste des affaires politiques (hors classe) du Service des armes classiques et mesures concrètes de désarmement (sous-programme 3), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration)	Ce transfert est l'une des mesures prises afin de rationaliser les activités politiques du Bureau des affaires de désarmement dans le domaine des sciences et des technologies et d'en renforcer la cohérence en créant un groupe chargé de tous les aspects politiques des questions ayant trait à l'espace extra-atmosphérique, aux

Titre II Affaires politiques

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4 (Information et sensibilisation)	(1)	P-4	Transfert d'un poste de spécialiste des affaires politiques du Service de l'information et de la sensibilisation (sous-programme 4), à New York, au Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale du Bureau de la Haute-Représentante (direction exécutive et administration)	cyber-technologies et aux technologies de l'information, à l'intelligence artificielle, aux missiles en général et aux systèmes non habités, y compris les systèmes d'armes pilotés à distance ou autonomes
Sous-programme 5 (Désarmement régional)	(1)	P-2	Transfert d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe) du Service du désarmement régional (sous-programme 5), à New York, à l'antenne de Genève (sous-programme 1)	Ce transfert doit permettre de renforcer la capacité opérationnelle de l'antenne de Genève à s'acquitter des tâches qui lui incombent concernant la Conférence du désarmement, à faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement, à la non- prolifération et à la maîtrise des armements s'agissant des armes de destruction massive et des armes classiques et à appuyer les activités prescrites en matière d'espace extra-atmosphérique et de vérification du désarmement nucléaire
	1	G(AC)	Transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) du Service des armes de destruction massive (sous-programme 2), à New York, à l'antenne de Vienne (sous-programme 5)	Le ou la titulaire du poste fournira un appui administratif au Chef de l'antenne de Vienne, notamment pour ce qui est de l'utilisation des services communs, et facilitera l'organisation de réunions et d'ateliers
Total	2			

Abréviation : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).